



# DU SITE UNESCO L'ÂGE DES POSSIBLES



## Les Rendez-Vous du Patrimoine

COMPTÉ RENDU  
DU JEUDI 22 MARS 2018



# Sommaire

<b>Ouverture</b>	<b>3</b>
<hr/>	
- Discours de Jean-Dominique Durand	4
- Discours de Pascal Mignerey	7
- #20ansUNESCO / Vivre le patrimoine	8
3 films sur l'aventure de l'inscription et sur le futur - Extraits	
<b>Table ronde : « L'inscription, quelle aventure ! »</b>	<b>9</b>
<hr/>	
- Interventions	10
- Échanges avec la salle	15
<b>Table ronde : « 20 ans après ! »</b>	<b>16</b>
<hr/>	
- Interventions	17
- Échanges avec la salle	25
- Contributions des participants	29
<b>Discours de clôture de la matinée</b>	<b>32</b>
<hr/>	
<b>Présentation du plan de datation de la Ville de Lyon</b>	<b>34</b>
<hr/>	
<b>Atelier n°1 - connaître et transmettre le site, une œuvre à poursuivre</b>	<b>39</b>
<hr/>	
- Introduction de l'atelier	40
- Interventions cadres	41
- Contributions des participants	47
<b>Atelier n°2 - le site : cadre de vie, cadre de ville</b>	<b>51</b>
<hr/>	
- Introduction de l'atelier	52
- Interventions cadres	53
- Contributions des participants	56
- Mots-clés des groupes de travail à l'issue des ateliers : méthodes pour l'avenir	60
<b>Les 20 ans à venir : ce qu'il faut retenir, ce qui reste à inventer, restitution de la journée</b>	<b>61</b>
<hr/>	
- Synthèse de la journée par Développements et Humanisme, animateurs de la journée	62
- Conclusion par Jean-Dominique Durand	64
<b>Prix « Citoyens du patrimoine » 2018</b>	<b>66</b>
<hr/>	
<b>Le glossaire des Rendez-vous du patrimoine</b>	<b>69</b>
<hr/>	

—  
Ouverture  
—



# Discours

---

## Jean-Dominique Durand Adjoint au Maire de Lyon, délégué au Patrimoine, à la mémoire, aux anciens combattants et aux cultes

Monsieur le Directeur régional adjoint des Affaires culturelles, Pascal Mignerey,  
Madame et Messieurs les adjoints au Maire de Lyon,  
chers Nicole Gay, Loïc Graber, Michel Le Faou,  
Jérôme Maleski,  
Madame la Maire du 3<sup>e</sup> arrondissement,  
chère Catherine Panassier,  
Madame la Maire du 5<sup>e</sup> arrondissement,  
chère Béatrice Gailliout,  
Madame l'adjointe au Maire de Bordeaux,  
Elisabeth Touton,  
Mesdames et Messieurs les élus,  
Mesdames et Messieurs les Présidents d'associations,  
de Conseils de quartier et de Comités d'Intérêt locaux,  
Mesdames et Messieurs les professionnels  
représentant des institutions patrimoniales,  
Mesdames et Messieurs,

Je veux saluer tout particulièrement, en ce jour où nous inaugurons **l'Année du 20<sup>e</sup> anniversaire de l'inscription de Lyon au Patrimoine mondial par l'UNESCO**, les acteurs de cette inscription : des élus, comme Denis Trouxe qui avait déjà mis en œuvre des Rendez-vous du Patrimoine, des architectes comme Didier Repellin, des militants associatifs comme Régis Neyret ou Denis Eyraud, des fonctionnaires, qu'il s'agisse de ceux de la DRAC, du ministère de la Culture ou de la Ville. On se souvient de l'action déterminante d'Abraham Bengio alors Directeur régional des Affaires culturelles de la région Rhône-Alpes et, pour la Ville, du Directeur général adjoint pour la Culture, Thierry Dahan, qui malheureusement ne peuvent pas être avec nous aujourd'hui. On ne saurait oublier l'action du maire Raymond Barre qui a été un moteur essentiel pour cette inscription et qui en avait accueilli l'idée avec enthousiasme.

Je suis très heureux d'ouvrir ces Rendez-vous du Patrimoine, les troisièmes depuis 2015. Ceux-ci prennent une connotation particulière en cette année

du 20<sup>e</sup> anniversaire de l'inscription d'une vaste partie de Lyon au Patrimoine mondial par l'UNESCO : **478 hectares, soit environ 10% de la superficie de la ville**, auxquels s'ajoute une zone dite tampon qui amène à penser la préservation et la mise en valeur du patrimoine au-delà du site historique stricto sensu en considérant l'ouverture sur la ville contemporaine. Vous êtes nombreux qui représentez des associations ou des professions les plus diverses par leur vocation, réparties sur tout le territoire de la commune de Lyon. Vous connaissez mon engagement et mon attention permanente au patrimoine de l'ensemble de notre ville. Lorsque Gérard Collomb m'a fait l'honneur de me confier, au sein de son équipe municipale, la délégation au Patrimoine, j'ai voulu aussitôt ajouter aux « Ateliers du Patrimoine » dédiés aux 1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> arrondissements, le 4<sup>e</sup> arrondissement, et mettre en place un « Atelier commun » rassemblant tous les arrondissements. En effet, si le secteur UNESCO est déterminant en termes de protection, il engage la responsabilité de tous les acteurs de la cité sur l'ensemble de son territoire et même au-delà, pour protéger, mettre en valeur et faire vivre ce patrimoine qui irrigue nos quartiers. Nous sommes les héritiers d'une histoire de plus de deux mille ans, nous sommes habitués à passer, en quelques encablures, du monde gaulois et gallo-romain à l'époque médiévale et à la Renaissance, puis aux temps modernes et contemporaines, jusqu'au XXI<sup>e</sup> siècle, avec la rénovation de la Part-Dieu, le développement du grand projet urbanistique de la Confluence ou encore le projet Rives de Saône. L'une des caractéristiques de notre ville est bien sa continuité historique !

**Protéger, mettre en valeur et faire vivre.** Tels sont les termes de la politique que nous conduisons sur le plan patrimonial. L'inscription UNESCO n'est pas juste une récompense ou un trophée, c'est une responsabilité pour nous, Lyonnais, mais aussi sur le plan international car il s'agit du Patrimoine de l'Humanité.

**Protéger :** a été le grand combat de l'association « Renaissance du Vieux Lyon », qui a abouti à la mise en place du premier secteur sauvegardé de France par André Malraux en 1964 ; nous ne pouvons que saluer les Lyonnais qui, dès 1946, se sont emparés de ce secteur pour exiger sa protection et sa mise en valeur. Il a fallu non pas seulement le protéger mais le sauver des initiatives de certains maires qui ont voulu faire passer une voie rapide à travers le Vieux Lyon. Depuis, les outils réglementaires ont évolué et n'ont cessé de se renforcer, jusqu'à la récente loi relative à la Liberté de la création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP) promulguée en juillet 2016, qui a créé les « Sites Patrimoniaux Remarquables » (SPR).

**Mettre en valeur** passe par l'entretien, la restauration, parfois le sauvetage. Vous êtes tous ici des acteurs majeurs, notamment comme vigies, pour attirer l'attention des pouvoirs publics sur le patrimoine mal entretenu, voire menacé. Je me réjouis des relations qui sont établies entre la Ville et les associations. Chacun est bien conscient que les pouvoirs publics - Ville, État - ne peuvent pas tout assumer. Votre aide pour rassembler des fonds peut être déterminant, et je me réjouis de voir de plus en plus d'associations et d'acteurs privés se mobiliser pour sensibiliser le public. Je pense au mécénat très important mis en œuvre par l'association « Splendeur du Baroque » pour poursuivre la restauration de l'église Saint-Bruno ou à l'action de l'association des amis de l'Orgue de Saint-Bonaventure. Je peux citer aussi la restauration en cours de la chapelle de l'Île Barbe et celle de la chapelle de l'Hôtel-Dieu. Des campagnes de financement participatif ont déjà donné de bons résultats, comme celle lancée par l'association « Soierie vivante », ou sont en cours, je pense à la restauration de l'orgue de Saint-Georges.

Les efforts de notre ville pour conserver son patrimoine sont considérables malgré un contexte difficile pour les collectivités locales. En témoignent les restaurations réalisées récemment, la Basilique de Fourvière, la Primatiale Saint-Jean, le Temple du Change, l'église Saint-Pothin, l'église Saint-Bruno, la Grande Synagogue, le Palais Saint-Jean, le Palais de Bondy ; celles qui sont en cours, l'église Saint-Bonaventure, le Château Lumière, l'Hôtel-Dieu, la galerie Philibert Delorme, mais aussi les Rives de Saône et la réhabilitation de la friche industrielle Berliet. Il ne faut pas négliger non plus l'entretien du quotidien, les interventions d'urgence quand on nous signale une fuite d'eau dans

un toit ou la lutte contre l'infestation des mobiliers patrimoniaux en bois par des insectes un peu trop gourmands. Nous sommes ainsi en train de dépenser 115 000 euros pour la désinfestation de 312 objets dans l'église Saint-Bonaventure. Je pourrais évoquer aussi des changements de destination qui renouvellent la vie du patrimoine, comme pour les prisons Saint-Paul / Saint Joseph, l'église Saint-Bernard, le garage Citroën, la Maison du Chamarier, sans oublier bien sûr l'Hôtel-Dieu qui retrouve toute sa magnificence architecturale tout en étant restitué aux Lyonnais. Ce soir, nous recevons la fontaine Bartholdi, Amphitrite et ses chevaux frémissants. C'est pour moi l'occasion de souligner l'efficacité de la Convention Ville-État qui permet de fixer les priorités et de les financer. Nous célébrons également cette année le 20<sup>e</sup> anniversaire de cette convention, mise en œuvre depuis 1998. Nous travaillons cette année à son renouvellement pour la période 2018-2023.

**Faire vivre**, c'est s'assurer que cette richesse patrimoniale incomparable n'est pas figée dans le passé. Lyon n'est pas une ville-musée. À Lyon, le patrimoine vit grâce à l'attention que nous portons à la personne, au citoyen, à son lien avec le patrimoine conjuguant dynamisme économique, vitalité culturelle et mixité sociale. Une partie du Vieux Lyon est occupée en logements sociaux. Notre maire, Georges Képénékian, est très sensible à ce qui est un enjeu vital, pour trouver l'équilibre entre l'afflux de touristes qui ne peut que nous réjouir tous, et la vie quotidienne des habitants des quartiers historiques. Le Conseil municipal et le Conseil métropolitain ont voté en décembre 2017 des mesures visant à limiter le développement de logements loués pour de courtes durées par des professionnels qui créent une activité de location de meublés en concurrence avec les hôtels, avec le risque, observé dans de nombreuses villes, de spéculation immobilière, et l'exclusion d'une partie de la population de certains quartiers.

**Le Prix Citoyens du patrimoine** que nous remettrons en fin de journée, entend souligner le lien fort entre citoyenneté et patrimoine et reconnaître des initiatives efficaces de mise en valeur du patrimoine.

Le patrimoine est un outil de développement culturel au service de tous. Il s'est constitué au cours des siècles, en cumulant des strates successives, intégrant des apports les plus divers, faisant vivre une véritable mixité culturelle. Au moment où, dans

le 5<sup>e</sup> arrondissement, des groupuscules veulent par la violence instrumentaliser le patrimoine et le mettre au service d'une idéologie d'exclusion et de haine, nous voulons réaffirmer ce qu'avait rappelé avec force Léon Blum devant l'Assemblée constitutive de l'UNESCO à Londres, le 1<sup>er</sup> novembre 1945, au sortir d'une guerre effroyable provoquée par ce type d'idéologie: «**La culture française a toujours été marquée par une tendance à l'universalité**». J'ai eu le plaisir de visiter la semaine passée le chantier de restauration de la galerie de Philibert Delorme, rue Juiverie. Les restauratrices ont dégagé sur un pilastre des inscriptions. Parmi celles-ci, on lit «**L'Afrique apporte toujours quelque chose de nouveau**» (Semper aliquid novi fert Africa). Cela date du XVI<sup>e</sup> siècle, le siècle de la Renaissance, des échanges, de l'ouverture d'esprit, dont nous sommes les héritiers.

Ce qui nous rassemble tous, c'est une commune passion pour ce patrimoine qui est un élément puissant de la citoyenneté. Le patrimoine est de plus en plus l'affaire de tous. En raison de ce qu'il représente en termes de transmission d'un héritage (du reste le patrimoine se dit en anglais, Heritage), de protection du cadre de vie, mais aussi d'activités économiques induites (pensons aux activités touristiques mais aussi au savoir-faire artisanal des entreprises de restauration), le patrimoine est un atout pour construire la ville de demain. Cette prise de conscience est de plus en plus forte. C'est pourquoi nous avons voulu que ces troisièmes Rendez-vous soient encore plus participatifs que les années précédentes. Aujourd'hui, il ne s'agit pas seulement de nous pencher sur le passé et de regarder dans le rétroviseur, mais aussi de nous projeter dans les vingt années à venir. Cette journée est intitulée: «**L'âge des possibles**». Cet après-midi, nous serons invités à réfléchir ensemble aux décennies à venir, aux priorités, aux moyens d'action à mettre en œuvre, aux nouveaux usages qui ont émergé récemment et qui se développeront encore. L'idée n'est pas de se censurer et de rester dans «l'âge de raison», avec ce que cela signifie en termes de limite du fait des contraintes financières et opérationnelles, mais de prendre du recul pour rêver le futur.



*Jean-Dominique Durand, discours d'ouverture © Muriel Chaulet, Ville de Lyon*

Il me reste à remercier tous ceux et celles qui permettent la tenue et la richesse de ces Rendez-vous, que ce soit comme présidents de séance, animateurs, intervenants, ou à travers les questions qui seront posées. Merci à mes collègues élus, lyonnais ou bordelais. Je sais le poids de leurs charges et je leur suis très reconnaissant de leur disponibilité. Merci aux services de la Ville, la Direction des Affaires Culturelles et celle de l'Aménagement Urbain, à leurs directeurs, Xavier Fourneyron et Anne Jestin, au service du Protocole, au Cabinet du Maire, à la Direction de la Communication, qui se sont fortement impliqués dans l'organisation des Rendez-vous, du Prix et de l'exposition. Mais rien n'aurait été possible sans l'engagement et le travail extraordinaire réalisé par mes collaboratrices directes Maud Félix-Faure et Marie-Claire Coureul et l'équipe du service gestion et développement des patrimoines de la Direction des affaires culturelles, Bruno Delas, Piéranne Gausset, Bruno Cartier, Blandine Brevet, Ninon France, Céline Lyoën, ainsi que Philippe Lamy et Cynthia Le Renard à la Direction de l'aménagement urbain.

Merci à tous.

# Discours

Pascal Mignerey

Directeur régional adjoint, responsable du Pôle architecture et patrimoines, DRAC Auvergne-Rhône-Alpes

Mesdames et Messieurs, la Ville de Lyon m'a fait l'honneur de me convier à cette commémoration de l'inscription du site historique sur la liste du Patrimoine mondial par l'UNESCO. Pour donner quelques chiffres, on compte **247 monuments historiques** à Lyon, qui représentent 39% des monuments historiques présents sur l'ensemble du département du Rhône, ce qui dit l'importance que revêt le patrimoine de la ville. Vous avez rappelé les collaborations nombreuses entre les services de la DRAC et ceux de la Ville de Lyon. Il est vrai qu'elles le sont, ces chiffres sont effectivement éloquentes. Je crois important de rappeler quelques dates, l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) est créée en 1945 au sortir de la guerre pour faire émerger la fraternité entre les peuples, et pour que, plus jamais, cela ne se produise.

En **1972**, c'est la signature de la **Convention pour protéger le patrimoine culturel mondial**, en raison de la prise de conscience de la nécessité de sauvegarder le patrimoine dont beaucoup étaient considérés comme en péril. En **1978**, est publiée la 1<sup>ère</sup> liste des biens inscrits; aujourd'hui, cette liste compte 832 biens au niveau mondial dont 43 en France et **5 inscriptions qui concernent notre région Auvergne-Rhône-Alpes** pour 7 sites (le site historique de Lyon, les chemins de Saint-Jacques de Compostelle, Notre-Dame-du-Port à Clermont-Ferrand et l'ensemble cathédrale du Puy-en-Velay, les sites palafittiques de Savoie, candidature portée par la Suisse sur l'ensemble des lacs de l'arc alpin, la grotte Chauvet et les deux sites majeurs Le Corbusier de la Tourette et de Firminy. La particularité de la région Auvergne-Rhône-Alpes c'est qu'elle comprend le bien le plus ancien au plan national avec la grotte Chauvet et le plus récent avec les bâtiments de Le Corbusier (années 1950/60). Cette liste connaîtra, à n'en pas douter, d'autres inscriptions, il y a une candidature en cours pour la chaîne des Puys en Auvergne et, à Vichy, une candidature transnationale portée par la Tchéquie sur les villes d'eau d'Europe.

**1998** était le début d'une nouvelle aventure pour la ville de Lyon mais c'était également un aboutissement. Le quartier du Vieux Lyon était presque en ruines dans les années 1950 et il a fallu quelques visionnaires pour enclencher le sauvetage de l'héritage de la ville. Je pense en particulier à l'association «Renaissance du Vieux Lyon» présidé par Régis Neyret. Association qui a mené un combat pour convaincre et sauver ce patrimoine des promoteurs et des démolisseurs. **1964**, vous l'avez rappelé, la ville de Lyon devient le **1er secteur sauvegardé de France**. André Malraux est ému des destructions qui altèrent le patrimoine urbain, et initie cette procédure des secteurs sauvegardés. **1995** est initiée l'étude de la ZPPAU (zone de protection du patrimoine architectural et urbain) du quartier des pentes de la Croix-Rousse. Et finalement, **1998**, l'inscription UNESCO, constitue une sorte de consécration de ces efforts portés pendant 35 ans tant par les élus, que par les services de la Ville et les services de l'État et les associations. On constate aujourd'hui que le pari est gagné, que le Vieux Lyon assume pleinement son renouveau.

Faire vivre un secteur sauvegardé et une inscription UNESCO sont des efforts constants de tous pour conserver le caractère de la ville et sa qualité de vie. Au-delà de la fréquentation touristique qu'un label peut susciter, ce sont également une qualité de vie, une cohésion retrouvée entre les habitants qui en découlent. Les objectifs UNESCO sont donc pleinement atteints, chose d'autant plus importante dans une période comme la nôtre où les repères peuvent faire défaut.

# #20ansUNESCO

## Viv(r)e le patrimoine

### 3 films sur l'aventure de l'inscription et sur le futur

#### Extraits

#### Régis Neyret

«Barre avait accepté que son adjoint à la culture porte aussi le nom d'adjoint au patrimoine.»

«Raymond Barre qui m'a dit qu'il souhaitait que l'inscription soit traitée mais qu'il aimerait bien que ça ne coûte pas trop cher...»



Régis Neyret et Didier Repellin

#### Denis Eyraud

«On aurait pu croire que ça a joué négativement mais cela a joué positivement car tout d'un coup une association locale se mobilisait pour un dossier international.»

#### Didier Repellin

«On ne proposait pas une image figée de la ville mais au contraire de célébrer l'évolution de la ville.»

«Lyon est au confluent des deux fleuves, entre le Massif Central et les Alpes et donc, par définition géographique, un lieu de communication, de circulation et de passages. La ville a la chance de bénéficier d'influences de l'extérieur.»

«C'est un patrimoine vivant [...]»

#### Liens pour voir les vidéos :

Régis Neyret, Didier Repellin, Denis Eyraud : [www.youtube.com/watch?v=VF4ZMBQ3A3c](http://www.youtube.com/watch?v=VF4ZMBQ3A3c)

Didier Repellin : [www.youtube.com/watch?v=CpFmRd3NifU](http://www.youtube.com/watch?v=CpFmRd3NifU)

Charlotte Vergély : [www.youtube.com/watch?v=4wump5faB7Y](http://www.youtube.com/watch?v=4wump5faB7Y)

#### Charlotte Vergély

«l'impact du classement ça a été le changement de vision d'une ville qui était jugée un peu triste par les Lyonnais eux-mêmes. Ils ont été à la fois surpris et fiers de cette reconnaissance.»

«Les habitants sont les premiers ambassadeurs de la ville et participent à son renouveau et son dynamisme.»

«La Biennale de la danse, la Biennale d'art contemporain, la Fête des lumières, les Nuits sonores, les Nuits de Fourvière, tous ces événements culturels conjuguent création artistique, dimension festive et surtout réappropriation du patrimoine.»

«... le travail sur le patrimoine c'est une aventure dans le temps long, et pour ne pas le trahir, le temps de la connaissance, des discussions, des échanges est vraiment important comme dans le cadre des Rendez-Vous du Patrimoine.»



Charlotte Vergély

«... des nouveaux types d'appel d'offre qui suscitent l'initiative privée qui doivent se faire l'écho des nouveaux besoins de la population, d'où l'importance de la médiation, de la communication pour une vision vraiment partagée.»

—  
Table ronde :  
« L'inscription,  
quelle aventure ! »  
—



# Interventions



Xavier Fourneyron, Pascal Mignerey, Denis Eyraud, Denis Trouxe, Didier Repellin © Muriel Chaulet, Ville de Lyon

## Xavier Fourneyron

**Directeur général adjoint des services,  
Culture - Patrimoine - Vie étudiante, Ville de Lyon**

L'idée de cette table ronde est de raconter l'aventure de l'inscription afin que chacun des acteurs ici présents puisse nous raconter comment elle a été rendue possible. L'impulsion a été portée par la « Renaissance du Vieux Lyon » et c'est monsieur Eyraud qui en parlera. Monsieur Trouxe témoignera du portage politique. Didier Repellin racontera le montage technique du dossier et Pascal Mignerey le soutien de l'État.

## Denis Eyraud

**Président de la « Renaissance du Vieux Lyon »  
lors de l'inscription**

Le titre de cette table ronde mentionne une « aventure » et cela a bien été pour nous une véritable aventure, une aventure enthousiasmante: enthousiasme des adhérents de la « Renaissance du Vieux Lyon (RVL) », de la municipalité et de tous les acteurs du dossier. Evidemment, on avait le matériau, mais il a fallu déjà bien le déterminer et le

décrire, puis mettre tout cela en musique. Après mes études à Paris, en 1976, je suis revenu à Lyon et me suis directement inscrit à l'association « Renaissance du Vieux Lyon » dont j'ai été immédiatement Secrétaire Général. Par la suite, j'avais toujours refusé de devenir président jusqu'à ce jour malheureux où mon prédécesseur est brusquement décédé et où j'ai été désigné président au sein du conseil d'administration. En 1995, je me suis donc retrouvé à devoir célébrer les 50 ans de la « RVL ». C'était important car la « RVL » est la première association au monde à s'être préoccupée de sauvegarder des quartiers anciens complets. Jusque-là on sauvegardait des monuments historiques en ignorant leur contexte. Là, pour la première fois, une association d'habitants a proposé de sauvegarder un ensemble architectural: le Vieux Lyon.

En 1962, Régis Neyret a été président de l'association. Il a véritablement été la cheville ouvrière de la sauvegarde du Vieux Lyon à un moment où le maire, Louis Pradel, voulait y faire passer une autoroute. Régis Neyret a, par la suite, créé l'association Patrimoine Rhône-alpin,

devenue de nos jours Patrimoine Aurhalpin. Nous nous sommes donc rencontrés au sujet de la célébration des 50 ans de la «RVL» et il m'a dit: «Tu sais ce que tu devrais demander? C'est le classement du Vieux Lyon au Patrimoine mondial de l'UNESCO». Je lui ai dit que je ne savais pas ce que c'était et il m'a expliqué que la Convention du Patrimoine Mondial a été créée par l'UNESCO en 1972 et que la France y adhère depuis 1975. Nous rencontrons par la suite Raymond Barre et son adjoint à la culture Denis Trouxe et j'ai tout de suite ressenti un grand enthousiasme chez Raymond Barre, enthousiasme qui n'était pas forcément partagé par tout le monde car beaucoup trouvaient qu'il n'y avait rien à voir à Lyon. Raymond Barre a immédiatement saisi tout l'intérêt que Lyon aurait à une telle inscription. L'assemblée générale du cinquantenaire de la «RVL» se tient en novembre 1996 dans les salons de l'Hôtel de Ville. Le directeur général de l'UNESCO y était convié mais, occupé, il s'est fait représenter par un ancien directeur du Patrimoine mondial, Azzedine Beschaouch, archéologue tunisien. Il y a 500 personnes ce jour-là. À la fin, Monsieur Beschaouch prend la parole et énonce qu'il y a un enthousiasme incroyable à Lyon, que ce soit au niveau des habitants, des élus ou des associations, et finit par dire que si Lyon demande le classement, elle l'aura. Mais, selon lui, il faut étendre l'étude jusqu'à

Fourvière pour inclure les deux périodes d'apogée de Lyon (2<sup>e</sup> siècle et Renaissance).

Raymond Barre a alors voulu faire avancer les choses plus vite et a missionné le délégué général à la culture, Thierry Dahan. Une commission de direction a été constituée sous l'autorité de Denis Trouxe avec comme responsable Régis Neyret, et comprenant également Didier Repellin pour ses qualités scientifiques et techniques. On se réunissait une fois par semaine pour faire avancer le dossier. La «RVL» avait conservé trois choses: la couverture photographique réalisée par Yves Neyrolles, la bibliographie par Michel Nicolas, le récit historique par Henri Hours, ancien directeur des Archives municipales. Le dossier de candidature a été ensuite relié «à la lyonnaise» grâce à une école du livre lyonnais, et chaque tome a été recouvert de soieries lyonnaises spécialement tissées Jacquard par la Maison Dutel. Ce dossier est passé très rapidement devant le ministère de la Culture, ce qui est rare parce que normalement ce sont les États qui présentent les dossiers à l'UNESCO alors que là nous étions face à une association d'habitants. Le dossier a été remis en juillet 1997, la visite des spécialistes de l'UNESCO a suivi et la reconnaissance est arrivée lors de la réunion de Kyoto du 2 décembre 1998.



Vue sur Saint-Georges depuis les quais de Saône © Muriel Chaulet, Ville de Lyon

## Xavier Fourneyron

Merci Denis Eyraud pour ce récit qui donne le ton. Je passe la parole maintenant à Denis Trouxe pour le récit politique de cette action coup de poing « qui ne doit pas couter trop cher » comme le disait Régis Neyret. Comment avez-vous géré ces difficultés ?

## Denis Trouxe

### Adjoint au Maire de Lyon délégué à la culture lors de l'inscription

Je vais vous raconter le « **making-of** », comment les choses se sont passées en coulisses telles que je les ai senties. Je vais donc vous raconter une histoire que j'ai appelée : « la poussée fantastique ».

Qu'émerge-t-il après 20 ans de cette reconnaissance mondiale apportée par l'UNESCO ? J'ai envie de répondre, un tsunami. La raison fondamentale que je retiens du développement et de la réussite de notre projet est celle d'une poussée fantastique. Il y avait dans notre histoire la poursuite d'un vieux rêve et les aspects aventureux de l'élimination des villes concurrentes. Ça ne s'est pas passé facilement, je vais illustrer la métaphore de la poussée fantastique par des anecdotes qui m'ont marqué. Je compare la puissance de cette poussée à celle des réacteurs d'un vaisseau spatial, lequel, pour échapper à l'attraction terrestre, doit atteindre la vitesse de 11 km/seconde. Dans notre cas son carburant était de l'énergie humaine : il fallait tout ça pour s'échapper de l'usine à clichés dans laquelle Lyon était tombée au fil du temps. Les clichés planaient sur toutes les villes. Lyon était tour à tour ville de brouillard, de curés, de bourgeois, de désert culturel... À la rigueur, on lui reconnaissait une bonne cuisine dans laquelle le regretté Paul Bocuse exerça un rôle fondamental, comme ambassadeur de Lyon. Il semblait que les forces dominantes d'un pays se rassuraient et se complaisaient dans le maintien des clichés qui peuvent inférioriser les villes grâce à leurs forces gravitationnelles de capital qui retient les envolées de ses éventuelles concurrentes.

En 1998, Lyon se voit classée comme l'une des plus belles villes du monde, elle l'était mais on ne le savait pas. Du jour au lendemain, la ville passe quasiment dans le regard intérieur français d'un extrême à l'autre. Notre vaisseau spatial décolle en janvier 1997 après la période de prise de décision et de préparation, marquée par la « Renaissance du Vieux Lyon » qui présente le

projet d'expédition de Lyon sur la planète UNESCO, avec en chef de projet Régis Neyret dont j'avais demandé la nomination à Raymond Barre. Cette délégation d'adjoint au patrimoine existant pour la première fois dans notre histoire municipale, Régis et la RVL cautionnés par leurs compétences et leur crédibilité, l'acceptation par Raymond Barre de notre projet d'inscription de Lyon au patrimoine de l'humanité.

La préparation du lancement de la fusée commence en 1996 par l'adhésion du Maire au projet. Son énergie se déploie dans les démarches politiques auprès de deux gouvernements (Alain Juppé et Lionel Jospin). Bien qu'en concurrence avec d'autres villes, c'est Lyon qui est choisie pour représenter la France. Raymond Barre a véritablement été le lanceur. Parmi des courriers, je note au passage ceux échangés entre Federico Mayor, président de l'UNESCO, et Raymond Barre, ils se connaissent et s'apprécient depuis longtemps. Le premier étage de la fusée peut se détacher, le deuxième entre en action, la poussée redouble de puissance : c'est le comité de pilotage dont Denis parlait. À l'intérieur, des experts motivés, hyper compétents dans leur domaine avec comme objectif de créer le dossier de candidature sur lequel reposera la réussite du projet. Dès le premier jour de mise à feu, les moteurs cafouillent. Le secrétaire général superviseur du comité arrête la combustion. Nous venons d'échouer pour l'obtention des Jeux Olympiques. Monsieur le maire ne peut se permettre un nouvel échec avec cette candidature. Nous n'avons que 4 mois pour réaliser le dossier qui doit être expédié à l'UNESCO en avril. C'est trop court pour le Maire et selon lui, il vaut mieux reporter la candidature et se représenter l'année suivante. Stupeur dans le comité, les moteurs s'arrêtent complètement. Je prends alors la parole : « vous avez autour de cette table ce que la ville peut représenter de mieux en matière d'histoire, d'économie, d'architecture, de culture, de géographie, de sociologie, de patrimoine, des bénévoles de talents. Vous disposez aujourd'hui d'énergies exceptionnelles. Les obtiendrez-vous demain ? Ce genre de report est très hypothétique. Il faut y aller ! ».

Les moteurs repartent. Je me rends compte de la fragilité des meilleurs projets face au bon sens, lequel est facilement destructeur d'énergie et de motivation. À ce stade du parcours, dans les 4 premiers mois de vol, il faut évoquer un moment de surpuissance de la poussée. Ce fut celle qui se déclencha lors de la



Périmètre du site historique inscrit sur la liste du patrimoine mondial par L'UNESCO. En rouge sa zone tampon. © Lyon, Ville Historique, Ville-projet

venue d'Azzedine Beschaouch. Il est là à l'occasion de l'Assemblée Générale de la RVL, je suis à côté de cet homme : « Après ce que je viens de voir et d'entendre je peux vous dire que votre ville sera inscrite au patrimoine de l'humanité. » Stupeur ! Nous n'avons pas encore présenté notre dossier, il y a d'autres villes en concurrence, nous sommes en plein travail et voici qu'il nous attribue déjà le titre. En aparté je lui demande pour quelle raison il s'avance si vite : « je n'ai jamais vu une telle motivation pour obtenir cette reconnaissance, je n'ai jamais vu une telle expertise, un tel bilan, autant de garanties pour que la confiance de l'UNESCO soit totale ». Ce jour-là, la poussée fut fantastique nous avons atteint le maximum de notre vitesse. Il fallait préparer notre atterrissage maintenant avec la dernière partie de notre navette. Le comité déposera **4 dossiers réalisés en 4 mois**, splendides, à l'image des expertises contenues et de l'énergie déployée par des hommes. 9 mois pour enfanter une reconnaissance mondiale un record de temps et de compétence, que seuls des hommes dévoués, motivés et amoureux de leur ville peuvent produire. Avec le changement d'orbite, Lyon est devenue l'année dernière la première ville mondiale des week-ends touristiques.

### Xavier Fournayron

Merci Denis Trouxe pour ce « making-of » et la mise en valeur de certains détails et d'hommes clés du dossier. Vous avez signalé un temps record, 4 dossiers en 4 mois, Didier Repellin va nous expliciter ce montage technique avec la présentation d'un exemplaire du dossier l'autre exemplaire étant aux archives municipales.

### Didier Repellin

#### Architecte en chef des monuments historiques lors de l'inscription

Le dossier d'inscription est un volume assez considérable, qui a été réalisé par toute une équipe. D'une part, notre « complice » Régis Neyret et une quarantaine d'érudits. Nous, nous avons été chargés de la compilation technique de toutes les données. J'ai notamment travaillé avec mon collègue Jérôme Francou, architecte du patrimoine. L'ICOMOS est l'organe de réception des dossiers pour l'UNESCO. L'ICOMOS a un seul formulaire quels que soient la culture, le pays, le site... Au départ, il y a qu'une seule phrase : il faut que tout soit de « valeur universelle exceptionnelle ». Il faut indiquer toute la réglementation locale existante car l'UNESCO ne fait pas d'ingérence dans les politiques locales. L'ICOMOS et l'UNESCO s'attachent à savoir si tout ce qui est inscrit est régi par

une réglementation locale. Toute cette partie est donc **purement réglementaire**.

Au départ, le dossier était centré sur le Vieux Lyon et la partie romaine mais en comparant avec les autres centres historiques et les sites romains, nous nous sommes aperçus que c'était difficile de remplir toutes les cases pour Lyon. Il fallait trouver la «spécificité lyonnaise». Lyon a sur le plan de l'extension de la ville une caractéristique. Dans la plupart des villes européennes, le centre-ville historique a été démoli pour reconstruire un nouveau centre-ville. À Lyon ce n'est pas le cas et c'est important pour l'UNESCO qui cherche à ce que les inscriptions montrent des exemples tangibles et physiques qui demeurent encore. La particularité de Lyon, c'est que le «centre-ville» romain était en haut de la colline de Fourvière, le centre-ville médiéval est coincé entre le bas de la colline et la Saône (le Vieux Lyon), le centre-ville classique XVII-XVIII<sup>e</sup> siècle est en presque île, celui du XIX<sup>e</sup> au niveau de la préfecture de l'autre côté du Rhône et de nos jours la Part-Dieu. Si bien que l'on peut lire à Lyon : toute l'évolution de la ville. Cela fait rentrer une notion qui n'était pas encore reconnue à l'UNESCO, à savoir celle non pas d'un **patrimoine statique mais d'une évolution du patrimoine : 2000 ans d'architecture, d'urbanisme et de fonctions**. C'est la première ville à être inscrite de cette façon. Sur le plan politique, on met en avant la transmission : ce n'est pas la muséification d'une ville mais son évolution que l'on met en avant. La commission a eu lieu à Kyoto le 2 décembre, le 3 on était prévenu et le 5, c'était l'officialisation !

## Xavier Fourneyron

Merci Didier Repellin. Dernier témoignage de Pascal Mignerey pour nous expliquer le rôle de l'Etat dans cette aventure.

## Pascal Mignerey

Je ne suis pas un témoin direct de l'inscription, mais j'étais entre autre correspondant UNESCO et je l'ai vécu parmi les candidatures que j'ai accompagnées. Cela a été une aventure extraordinaire car le dossier a été remis 3 fois dans le cas de celle pour Le Corbusier. On a eu également l'aventure de l'inscription des sites majeurs Vauban et je retrouve ce qui a été raconté sur la concurrence entre les villes sur cette liste. La France n'a le droit maintenant qu'à une seule candidature par an, auparavant c'était deux (un site naturel et un site historique) car il y a **43 monuments inscrits en France**, à peu près autant en Espagne et en Italie. Les trois pays européens trustent une grande partie des candidatures donc il y a une autorégulation qui se fait. Normalement, c'est l'État qui porte cette candidature via l'ambassadeur de France à l'UNESCO auprès de l'ICOMOS mais on voit bien comment celle-ci est partie de la base. À l'époque où j'ai accompagné la candidature de la Saline royale d'Arc-et-Senans, le dossier ne comprenait que 4 pages : une description, un plan, une coupe, un historique. Ce qui est important pour l'UNESCO, c'est de faire la démonstration de la **Valeur Universelle Exceptionnelle**. C'est aussi l'engagement des États à les faire vivre : les experts examinent le plan de gestion et la zone tampon et ce que comptent mettre en œuvre l'État et les collectivités pour le faire vivre.

# Échanges avec la salle

---

## Urbaniste et fondateur de l'association «Ateliers La Mouche»

---

«Je voulais revenir sur une phrase de Denis Trouxe qui m'a plu : «On avait la plus belle ville du monde mais on ne le savait pas». Moi je vais réutiliser votre phrase pour dire : «On a la ville la plus intéressante du monde mais on ne le sait pas». Je l'utilise au présent parce qu'un des combats que j'essaie d'entreprendre avec plusieurs associations c'est d'expliquer le secteur lyonnais hors UNESCO surtout le sud de la presqu'île, la confluence et la plaine de l'Est, qui représente la ville industrielle.

Le patrimoine industriel qui, aujourd'hui, est menacé par la ville qui se développe pour ses besoins métropolitains. On aime dire à Lyon qu'on a 2000 ans d'histoire mais je me bats pour ne pas perdre 150 ans d'histoire qui sont inscrits via un patrimoine industriel qui est pour

le moment effacé du discours lyonnais en général. Comment mobiliser intelligemment l'État, la Ville, pour raconter cette partie de l'histoire qui n'est pas assez valorisée?»

### Réponse de Xavier Fourneyron

«Sur le rapport périodique que la ville a présenté en 2013, les liens entre le secteur UNESCO et le reste de la ville ont été clairement établis. Le patrimoine, on essaie de le prendre en compte, on est sur la ville des confluences pour essayer de traiter l'ensemble des patrimoines y compris le patrimoine immatériel. On espère vous montrer qu'on ne traite pas uniquement le patrimoine à l'intérieur du site UNESCO.»

—  
Table ronde :  
« 20 ans après ! »  
—



# Interventions



Nathalie Mezureau, Sébastien Sperto, Elizabeth Touton, Bruno Delas, Loïc Graber © Muriel Chaulet, Ville de Lyon

## **Nathalie Mezureau** Directrice de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon

Nous démarrons cette deuxième table ronde sur la réflexion autour de l'après inscription notamment à travers l'impact et les projets futurs. Nous avons vu précédemment quelle vigueur a été nécessaire pour obtenir cette inscription, on a parlé de pari gagné, de dynamisme, de consécration... Cette vigueur à Lyon a reposé sur l'activité universitaire, scientifique, professionnelle, culturelle et politique, et sans cette vigueur politique cette protection n'aurait pas eu lieu. C'est pour cela qu'entour de cette table ronde est présent Loïc Graber (adjoint à la culture de Lyon) et dont l'itinéraire professionnel lui permet de disposer de beaucoup d'armes et de visions pour gérer un site culturel. On aura le plaisir d'écouter Mme Touton qui est adjointe au Maire de Bordeaux en charge de l'urbanisme notamment, qui nous parlera de Bordeaux, inscription UNESCO beaucoup plus récente mais aussi beaucoup plus étendue. Nous reviendrons à la Métropole ensuite avec Sébastien Sperto qui représente la vigueur professionnelle autour de cette

idée : il nous permettra d'aborder l'échelle métropolitaine. Bruno Delas se substituera à M. Orain qui devait nous parler de l'impact touristique.

## **Loïc Graber** Adjoint au Maire de Lyon délégué à la culture

Nous avons parlé de cette nécessité de faire connaître aux Lyonnais, mais pas qu'à eux, ce patrimoine mondial, et très vite il s'est avéré nécessaire d'avoir un lieu pour pouvoir valoriser, expliquer : le musée Gadagne.

Il est intéressant de noter que dès 1998, la Ville de Lyon prend également l'engagement de restaurer entièrement l'Hôtel de Gadagne, qui abrite le musée historique de Lyon et le musée international de la marionnette (appellations de l'époque). En 2013, c'est bien le musée d'histoire de Lyon qui est officiellement désigné dans le plan de gestion (document cadre par lequel la collectivité s'engage) comme centre d'interprétation du site historique, comme le stipule l'action n°10.

**Action n° 10****Orientation stratégique n°4 : sensibilisation aux valeurs du patrimoine et au projet culturel**

**Objectifs :** disposer d'un lieu dédié à l'interprétation de la valeur universelle exceptionnelle ; structurer autour des musées Gadagne le réseau des institutions et associations culturelles en capacité de véhiculer les valeurs du site historique.

**Modalités :** développement des outils et des dispositifs permettant aux différents publics de comprendre la ville et son évolution ; création et animation d'un réseau des structures culturelles concernées.

Si ce choix est fait en 1998 c'est parce que Gadagne s'inscrit dans une histoire particulière. Nous allons faire un petit retour en arrière puisque le musée Gadagne a été créé en 1921 et répondait déjà à ces missions.

**Projet du musée formulé en 1923**

«L'ensemble des collections exposées doit tendre moins à présenter au visiteur une série de pièces artistiques ou non mais ayant un intérêt local, qu'à retracer à son esprit l'histoire de notre cité tant au point de vue des transformations successives de la ville elle-même qu'à celui de la vie publique et privée de ses habitants, en même temps qu'à lui donner une idée exacte de son développement économique et social. D'où deux grandes divisions se rapportant l'une à la cité, soit l'histoire topographique et monumentale de la ville de Lyon, l'autre à ses habitants soit l'histoire politique, sociale et économique du peuple de Lyon».

En 1998, la même année, la Ville signe avec l'État la convention pour la restauration de Gadagne et donc démarre ce très grand chantier qui va durer plus de 10 ans. À sa réouverture en 2009, le musée Gadagne présente un grand nombre de collections avec un parcours permanent qui associe histoire politique, économique, religieuse et culturelle, urbanistique et vie quotidienne. Il présente dans **30 salles plus de 1 500 objets, 6 séquences chronologiques**. Il développe différents outils de collections temporaires, de balades urbaines et c'est une spécificité de ce musée car l'interprétation ne se fait pas uniquement dans le lieu mais elle se fait beaucoup hors du lieu avec cette capacité à aller voir sur place dans les différents quartiers de notre ville comment ils ont évolué. On trouve des ateliers à vocation pédagogique comme l'atelier «Patrimoine et moi» conçu avec l'Éducation Nationale et les Archives municipales qui permettent aux plus jeunes de comprendre les évolutions de la ville. Des visites thématiques, des colloques, des rencontres... Il est

important de noter qui fréquente aujourd'hui ce musée : les Lyonnais représentent plus de 35% des visiteurs et quand on additionne les «Grandlyonnais», cela représente plus de la moitié des visiteurs. On peut donc dire aujourd'hui que l'objectif est en partie atteint. Ce lieu permet aux Lyonnais, jeunes ou moins jeunes, de venir acquérir les clés de compréhension de la ville.

20 ans plus tard, le musée poursuit la mise à jour de son parcours permanent et entame à partir de l'année prochaine une approche différente pour inscrire le visiteur au cœur de la découverte. L'idée de la rénovation des salles, qui va être amorcée fin 2019, va donner davantage la parole aux Lyonnais. Par exemple, «Lyon sur le divan» était une exposition assez annonciatrice de ce que sera demain ce musée. «Lyon sur le divan» c'est donner la parole aux Lyonnais, aux aménageurs et décideurs pour montrer la vision qu'ils ont eu sur la Ville de Lyon, le tout dans une approche «psychanalytique».

Le musée ne cesse de se réinventer au quotidien, il ne cesse de s'intéresser aux besoins et aux attentes des Lyonnais mais ne s'arrête pas à un instant T. Il est intéressant de voir, quand on écoute les équipes du musée, la valeur qu'elles mettent dans les notions de transmission d'une mémoire ou d'héritage de l'histoire pour permettre à d'autres de s'en approprier. La ville ne s'arrête pas en 2018 et continuera à évoluer ; l'objectif de ce lieu est d'évoluer pour percevoir l'évolution urbaine.



*Cour du musée Gadagne, © Musée Gadagne*

## Elizabeth Touton

### Adjointe au Maire de Bordeaux, en charge de l'urbanisme opérationnel, de l'habitat et des déplacements

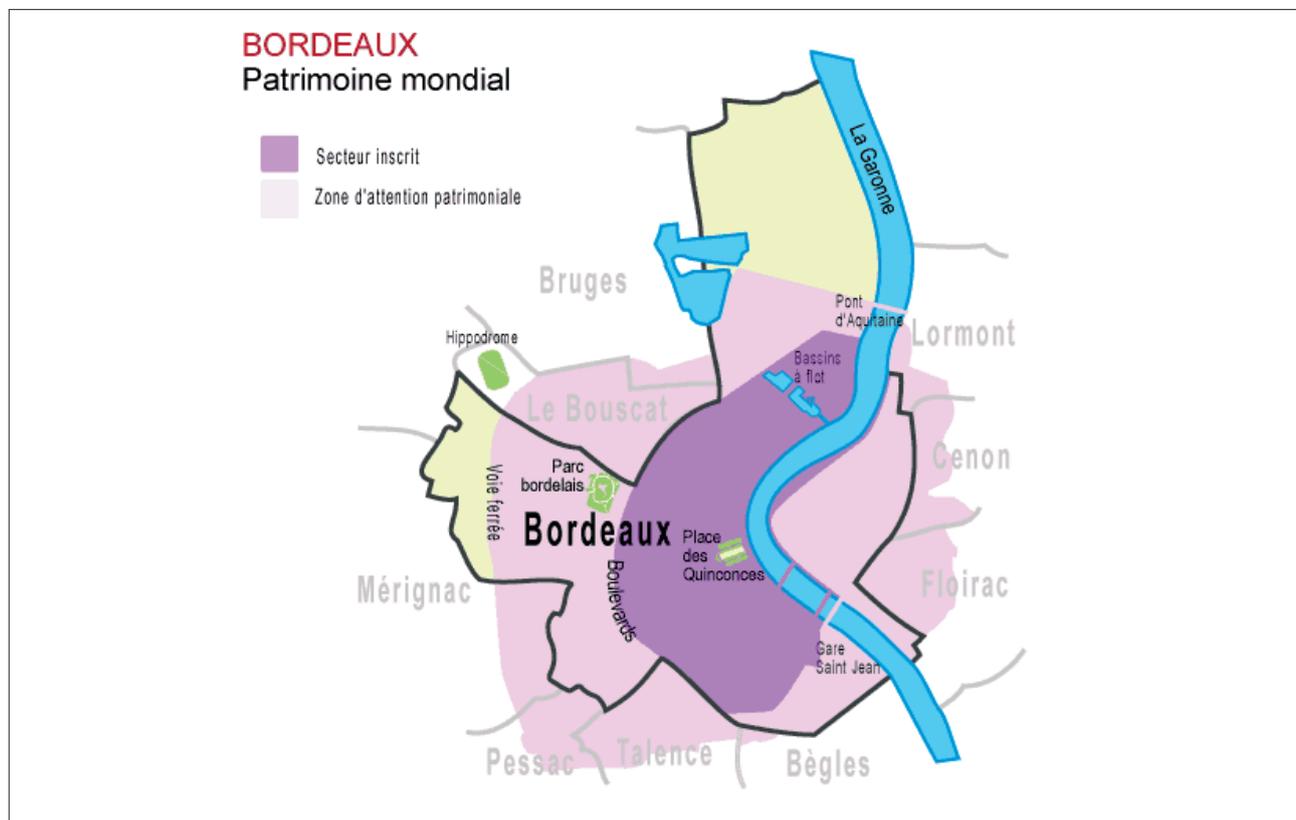
Bordeaux est inscrite sur la liste du patrimoine mondial depuis 2007, donc 10 ans après Lyon. Cette inscription était elle aussi un tsunami mais elle a été une étape dans la façon dont a évolué notre définition du patrimoine à Bordeaux en amont de cette inscription.

Quand Alain Juppé est arrivé à Bordeaux, on était dans une ville qu'on qualifiait comme «la belle endormie» malgré un patrimoine remarquable. Tout était sale, la ville était envahie par la voiture. Le lancement de son premier projet urbain a été non seulement de désasphyxier cette ville mais surtout à travers ses actions urbaines (l'aménagement des quais, la mise en place de 3 lignes de tramway, les campagnes de ravalement, les mises en lumière...) de revaloriser ce patrimoine qu'on ne voyait pas. Les Bordelais avaient complètement oublié ce patrimoine, qu'il soit bâti ou naturel. En effet, Bordeaux est inscrite pour un ensemble urbain qui fait 1 800 hectares et qui comprend la Garonne. Les résultats ne se sont pas fait attendre longtemps et ce projet urbain a largement participé à ce

que notre inscription soit prise en compte. Au-delà du patrimoine formidable que nous avons, le fait que nous présentions un dossier en mouvement, qui montrait que nous nous attacherions à faire vivre ce patrimoine a été certainement un élément important.

C'était évidemment une belle reconnaissance pour Bordeaux mais à peine avons nous obtenu cette inscription qu'il y a eu un souci avec l'UNESCO. Nous étions en train de construire un pont, le pont Chaban-Delmas, et bien que ce projet était inscrit dans le projet UNESCO des voix se sont élevées pour nous dire qu'il y avait un problème avec ce pont, que les piles étaient trop hautes, que ça allait dénaturer le paysage... Il a fallu à ce moment non seulement que nous engagions un dialogue assez important avec les experts mais aussi que nous revoyions totalement en interne notre façon de faire projet. Ça a été important car nous avons finalement trouvé un accord avec l'UNESCO et cela nous a permis de travailler très différemment la question du patrimoine, de son évolution et de sa mise en valeur.

Nous avons la particularité d'avoir une Commission Locale UNESCO Bordeaux (CLUB): c'est un groupe d'experts, d'habitants et d'associations. Ce CLUB est



Périmètre du site inscrit sur la liste du Patrimoine mondial © bordeaux.fr

consulté pour tous les projets qui sortent sur Bordeaux et qui ont un peu d'importance. En amont du dépôt de permis de construire, nous avons des commissions d'avant-projet en ce qui concerne l'urbanisme et le PLU et le CLUB est également consulté. Il y a par la suite un compte-rendu qui est envoyé à notre ambassadeur à l'UNESCO et qui est transmis à la Commission du Patrimoine Mondial.

Nous avons en parallèle lancé des « appels à idées » qui ont mobilisé des architectes, des étudiants en architecture sur des thèmes qui touchaient toujours au patrimoine. Tous les deux ans dans le cadre de notre Biennale de l'architecture (AGORA), nous avons lancé des appels à idées. Par exemple sur les chais, les échoppes (petites maisons de pierre), comment habiter les toits... Chaque fois, ces appels à idées nous permettent d'évoluer dans notre conception du patrimoine et dans notre façon de le faire évoluer. Par exemple, dans le cadre de l'appel à idées « Habiter les toits » il y a 4 ou 6 ans, nous utilisons les projets qui nous ont été soumis et les réflexions qui ont été menées à partir de cet appel à idées dans nos réflexions dans le cadre de la révision de notre secteur sauvegardé sur les évolutions des toitures bordelaises. Derrière chaque appel à idées, il y a une réflexion qui est menée sur ce qui fait patrimoine et comment il peut évoluer. Nous avons eu un AGORA spécial patrimoine dont le commissaire était Marc Barani, architecte impliqué dans les questions patrimoniales. Cela nous a extrêmement aidés car il nous a ouvert les yeux sur le regard que portent les habitants sur leur patrimoine. Ce n'est pas toujours le même regard à l'étranger mais voir aussi le regard commun que portent les occidentaux sur leur patrimoine.

Le patrimoine dans les villes n'est pas forcément bâti mais ce sont des traces de ce patrimoine bâti (voiries, implantations d'ilots). À la suite de ces réflexions, nous avons lancé des études géographiques. Le patrimoine c'est certes l'histoire mais c'est aussi la géographie. Beaucoup de choses sont en place pour la connaissance de ce patrimoine, comme par exemple un inventaire du patrimoine ordinaire qui porte sur 42000 parcelles, c'est-à-dire à peu près toute la ville de Bordeaux, la « ville de pierre ». On l'a commencé en 2004, on le termine cette année en 2018 et cela nous a permis de faire un règlement du PLU à la parcelle sur ce secteur de la « ville de pierre ». Ce qu'on peut faire sur une échoppe, on n'est pas sûr de pouvoir le faire sur

l'échoppe d'à côté. Ce travail nous a appris énormément sur l'évolution de ce patrimoine ordinaire qui fait partie des 1800 hectares inscrits à Bordeaux.

Les Bordelais ont bien pris conscience de ce qu'est leur patrimoine. Ils participent à sa valorisation, sa conservation autant qu'à l'identification du patrimoine de demain et comment faire évoluer le patrimoine d'aujourd'hui. Par contre, on a un territoire métropolitain très étendu avec 28 communes et nous avons pensé qu'il fallait travailler aussi un nouveau patrimoine métropolitain. Il y a des pépites dans cette métropole et il y a énormément de choses qui ne sont pas détectées, qui sont en marge du périmètre mais qui méritent qu'on les accroche à un ensemble patrimonial qui va bien au-delà des frontières de la ville de Bordeaux. On est en train de travailler là-dessus à travers la mise en place de nombreux ateliers. Alain Juppé vient de lancer une consultation populaire sur la métropole de 2050 sur la nourriture, la santé, les façons d'habiter mais aussi sur le patrimoine et en particulier sur le patrimoine naturel. En effet, la métropole bordelaise pour la moitié de sa surface est un patrimoine naturel non constructible et qui sera non construit car nous avons mis un certain nombre de garde-fous pour que tout cela soit préservé. Ce patrimoine naturel, comment allons-nous le revaloriser ? Le reconnaître ? Et comment les Bordelais au sens large vont considérer qu'il est aussi important pour l'avenir que leur patrimoine bâti ?

## Sébastien Sperto

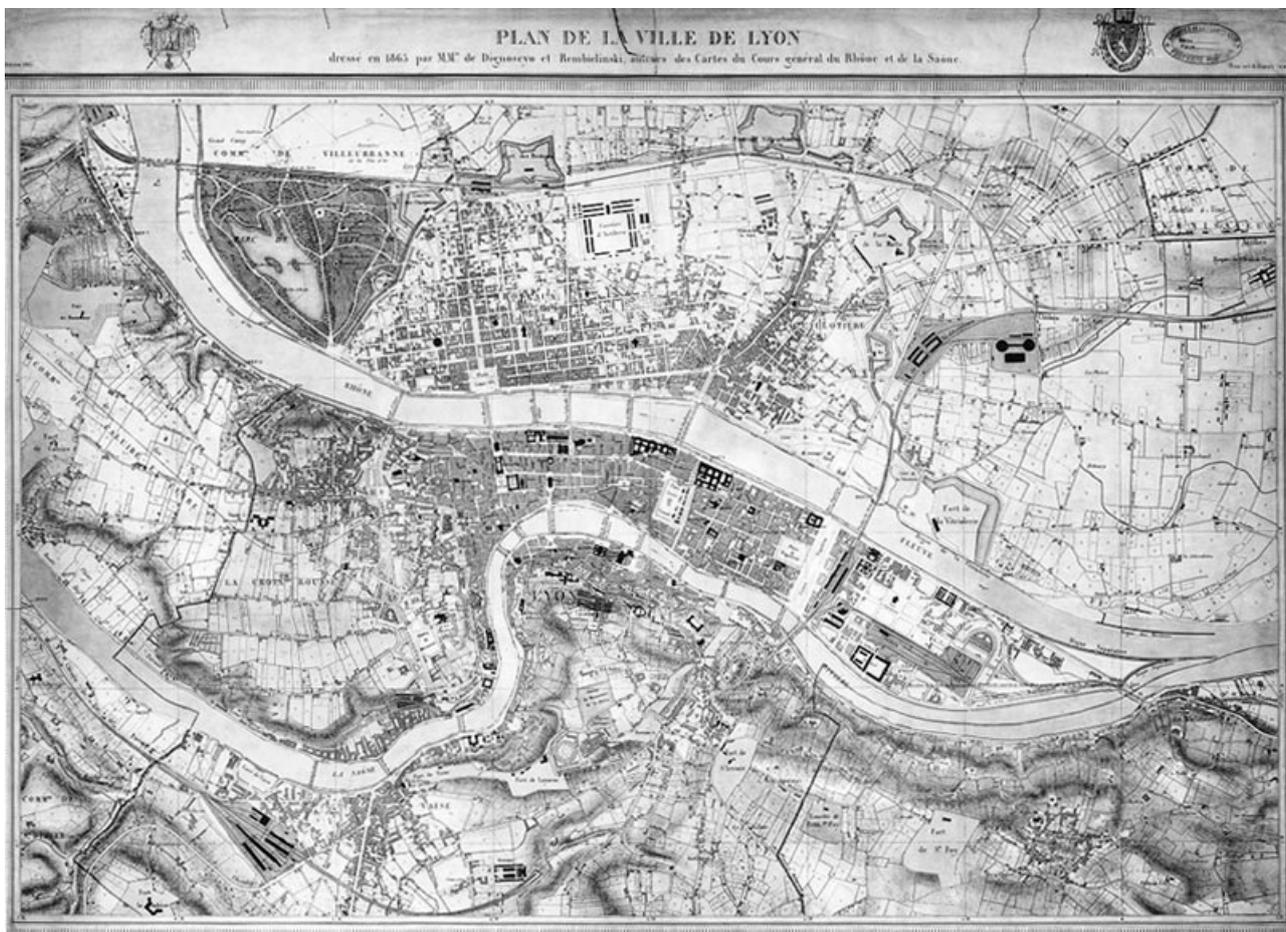
**Directeur du CAUE Rhône Métropole, Directeur d'études département projets urbains d'UrbanLyon, agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise**

Je suis ravi aujourd'hui de représenter deux structures d'ingénierie parapubliques et transversales. La ville de Lyon est une ville-site, c'est ce qui fait sa richesse, une géomorphologie qui lui a permis d'être particulièrement bien née et qui lui permet aujourd'hui de profiter de ce patrimoine successif. Il y a eu des périodes très marquantes et c'est pour cela que j'ai choisi cette illustration qui date de la moitié du XIX<sup>e</sup> siècle d'un plan de Dignoscyo qui en 1863 montre assez bien, par un système de plans de composition successifs et d'évolutions sociétales industrielles, comment le développement de la ville est en train de se faire.

On voit bien le passage du système médiéval à la presqu'île qui commence à recevoir un plan de composition industriel. Dans cette question d'osmose entre le site et son développement ce n'est pas seulement l'architecture qui est reconnue, c'est aussi la qualité des compositions urbaines qui donnent aujourd'hui la qualité de nos paysages urbains.

On voit très bien au Nord le développement du plan Morand, au centre d'un des plans d'embellissement - le plan Crépet - qui rejoint le système historique du tissu faubourien de la Guillotière qui permettait d'accéder par une porte à Lyon ; la rive gauche du Rhône était encore une frontière. Il y a des périodes très fortes dans l'évolution de nos villes : pour moi celle-ci, avec le système de la période industrielle, en est une et au milieu de ce plan-là il y a un certain nombre de traces aujourd'hui qui continuent à nous guider dans l'accompagnement du patrimoine de ce territoire. Evidemment la pièce du périmètre UNESCO en est une majeure.

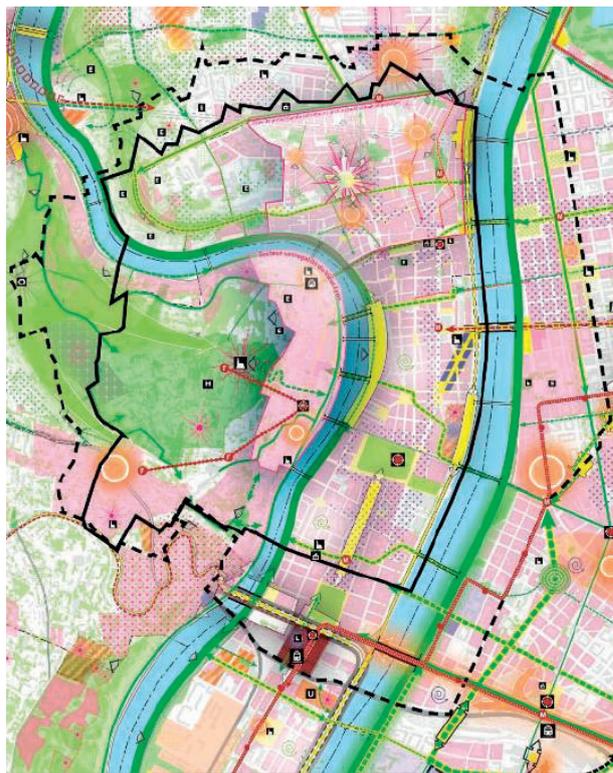
On parlait d'élargir le regard sur cette question patrimoniale, effectivement, notre bien commun fondateur c'est tout ce qui se passe autour du périmètre UNESCO. Mais cette carte est inscrite dans les réflexions depuis plusieurs années au sein de l'agence d'urbanisme en prévision de la prochaine révision du PLU-H. Cette conscience du patrimoine exceptionnel est présente à travers l'UNESCO mais aussi la conscience du patrimoine ordinaire existe chez un certain nombre d'acteurs qui contribuent à la création des documents de planification qui encadrent le développement de la ville. Cette



Plan de Dignoscyo, 1863 © Archives Municipales de Lyon



Source : Métropole de Lyon / UrbaLyon

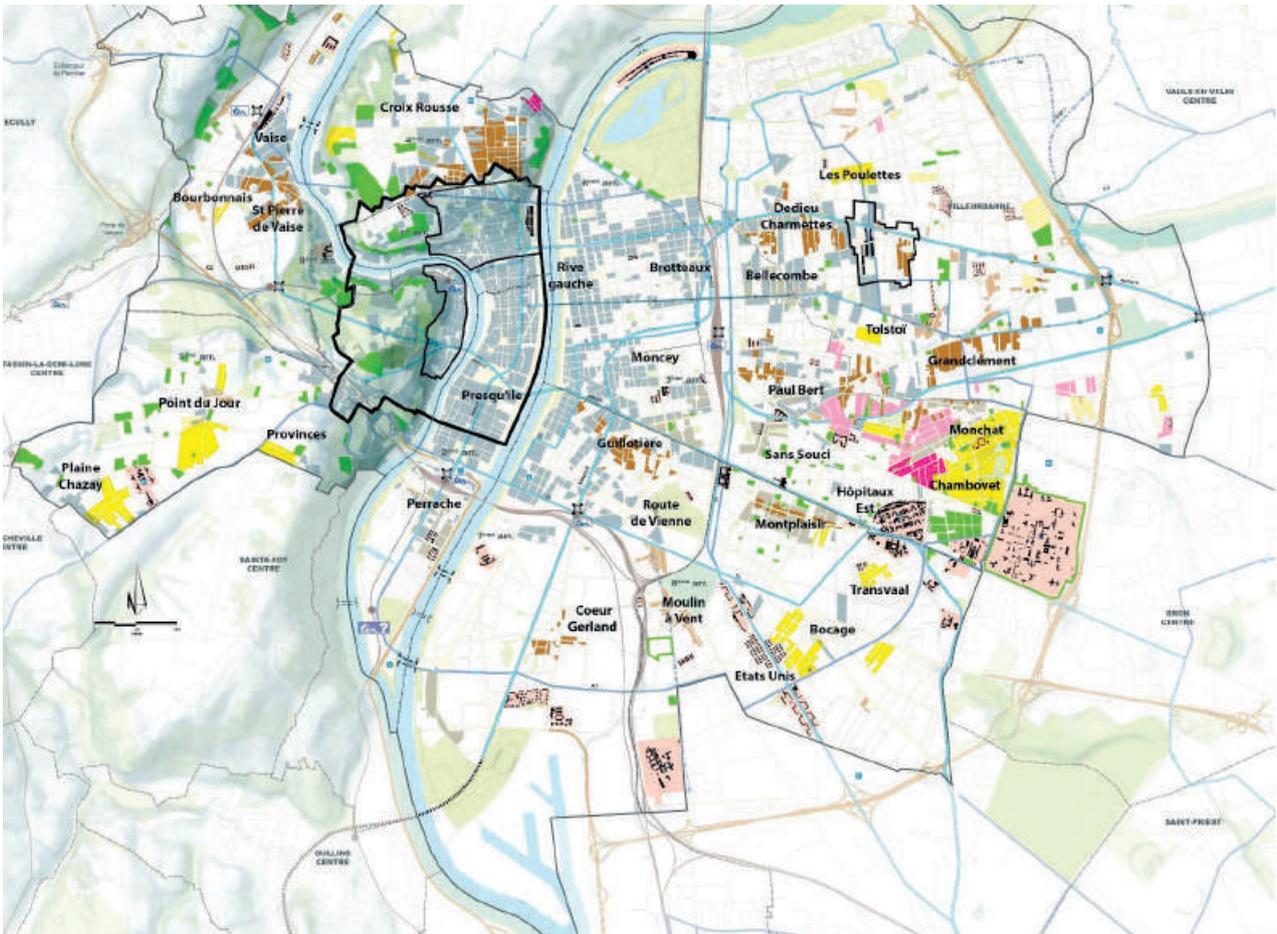


Source : Métropole de Lyon / UrbaLyon

conscience de la place du patrimoine n'est pas récente : à l'époque du classement du périmètre sauvegardé dans les années 1960, on avait déjà des documents de planification. Le plan d'urbanisme directeur porté par Charles Delfante en 1964 est un plan où « il faut préserver le caractère de Lyon » selon lui. Derrière caractère, j'imagine qu'il y avait déjà la question du patrimoine.

On a eu d'autres documents de planification successifs, le Schéma directeur de l'agglomération lyonnaise dans les années 1990, qui est un schéma aussi important car il rappelle le rapport entre les Balmes, le patrimoine historique c'est-à-dire l'arc et la flèche, le développement vers la plaine de l'Est. L'idée était à la fois de préserver le tissu géographique, paysager, patrimonial dans un document de planification qui faisait appel à la question de la mixité : on sortait de la question du zoning. C'était un document riche qui était accompagné d'une vision de Lyon en 2010 et accompagné d'un certain nombre de pièces qui sont importantes dans la manière de faire vivre ces tissus patrimoniaux. On a eu un Plan bleu et un Plan vert qui ont permis d'accompagner cette structure végétale et la prise en compte du fleuve et de la rivière. On a eu le Plan lumière également qui est fondateur dans ce rapport entre le patrimoine, l'attractivité territoriale qu'on peut en avoir, l'enjeu touristique et la mise en valeur générale.

En amont, avec l'agence d'urbanisme, on est impliqué depuis très longtemps dans cette question patrimoniale. Dans les années 1990, on a été impliqué dans les perspectives du parc des hauteurs qui a été réalisé par Michel Corajoud (paysagiste) et qui touche le patrimoine naturel de la colline de Fourvière. On a été impliqué dans la ZPPAUP de la Croix-Rousse qui est en train de devenir une AVAP. On s'est aussi impliqué en apportant notre expertise très en amont car les structures parapubliques ont comme objectif de faire partager de manière collégiale différents enjeux dont celui du patrimoine. L'agence d'urbanisme a été impliquée dans les travaux préparatoires de l'Antiquaille, du Grand Hôtel-Dieu, de la transformation des prisons de Lyon... également par de nombreuses expertises ponctuelles qui accompagnent parfois le changement de très petits objets dans la ville.



Source : Métropole de Lyon / UrbaLyon

Ce document montre le futur projet de développement de la métropole, un plan d'aménagement et de développement durable qui prend en compte de manière extrêmement précise les enjeux des secteurs patrimoniaux et qui les croise avec les enjeux de la ville attractive. Il est en plus asservi à une Orientation d'Aménagement et de Programmation qui est spécialement dédiée au périmètre UNESCO. La qualité des outils qui existent est extrêmement importante aujourd'hui.

Le patrimoine vivant est valable pour tous les objets que ce soit les objets exceptionnels ou ordinaires et c'est cet accompagnement-là que nous menons au quotidien auprès des élus et des services sur le fait que ce patrimoine vivant accepte des interventions modestes dans la ville. Voici l'exemple de la place des Chartreux à proximité de l'église Saint-Bruno. Il a été précédé d'un travail d'expertise qui permet d'identifier les valeurs patrimoniales et urbaines de ces espaces. Il y a un espace public qui a été créé en accompagnement pour permettre le bon fonctionnement d'une école de proximité. On voit également une trame qui

vient faire le lien avec l'ancien cloître des Chartreux et des cellules monastiques qui en étaient les composantes. On voit le lien entre l'histoire et l'écriture contemporaine et cette co-construction du patrimoine d'aujourd'hui.



Source : Insolites Architectes, 112 impasse des Chartreux, 69001 LYON

## Bruno Delas

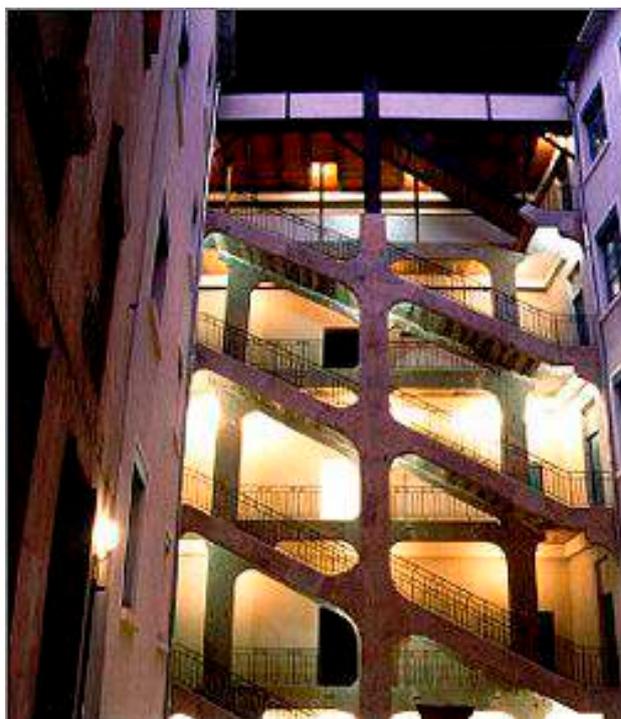
### Directeur du service gestion et développement des patrimoines, Ville de Lyon

Je remplace le directeur des Guides Verts qui est resté bloqué à Paris. L'idée c'était d'avoir un regard extérieur sur le tourisme et un témoignage sur l'évolution du tourisme à Lyon. Vous imaginez bien que je suis incapable d'avoir ce regard extérieur et que je ne vais pas le remplacer.

On peut néanmoins poser quelques points de repères, grâce à une anecdote que j'utilise assez souvent. Dans les années 1990, j'ai initié la restauration de la cour des Voraces et lancé le plan de restauration des traboules avec Régis Neyret. Je suis donc allé voir l'office de tourisme pour leur montrer qu'on avait là l'occasion de monter des visites de découverte du patrimoine dans les pentes de la Croix-Rousse. Je suis ressorti déçu, car ce n'était pas le sujet d'actualité, les retours que j'ai eus à l'époque étaient: «il n'est pas question d'amener des touristes sur les pentes de la Croix-Rousse.». C'était impensable. Une quinzaine d'années plus tard quelle n'est pas ma surprise de voir dans les couloirs du métro la campagne publicitaire de l'office de tourisme pour ses visites guidées avec comme visuel... la cour des Voraces !

Que s'est-il passé pendant ces vingt ans ? **La première chose, c'est l'effet UNESCO** : on dit que dès la première année on a constaté une augmentation de 15 à 20% du tourisme. Selon François Gaillard, le directeur de l'office de tourisme, cet effet continue 20 ans après, et c'est ce qui explique une fréquentation touristique évaluée à 6,5 millions de visiteurs en 2017.

Ce n'est pas le seul point de repère à avoir : le travail de l'office de tourisme est la structuration d'une stratégie touristique notamment sur quelque chose qui n'était sans doute pas une priorité avant l'UNESCO, celle du **tourisme culturel et urbain**. On sait que pendant ces 20 ans les usages ont largement évolués, le choix d'une destination, les modes d'hébergement, les pratiques de découverte ne sont plus les mêmes. On n'est plus seulement dans le schéma du tour opérateur mais du tourisme individuel sur Internet. On a tous vu l'évolution de l'office de tourisme mais une des illustrations les plus parlantes est le label Only Lyon qui montre bien toute la dynamique qui s'est faite autour de la structuration de l'office de tourisme, passé en 2010, sur une compétence métropolitaine.



Source : Insolites Architectes, 112 impasse des Chartreux, 69001 LYON

Le deuxième fait marquant est la **qualité de l'accueil** : l'armature hôtelière s'est renforcée. François Gaillard me disait également ce matin que le taux de remplissage des hôtels à Lyon en 20 ans a augmenté de 20 points, il est passé d'environ 50 % à quasiment 70 % !

Une autre remarque est ce que j'appellerais **une professionnalisation des acteurs du tourisme**. Il s'agit de l'office de tourisme bien évidemment, mais aussi de toute une série d'autres acteurs qui se sont professionnalisés notamment en rapprochant la culture et le tourisme. On avait sans doute un fossé entre ces deux mondes, et un rapprochement s'est produit ces 20 dernières années sous l'impulsion des acteurs locaux mais également d'évolutions sociétales. Aujourd'hui, de nouveaux produits touristiques se sont développés. On peut penser à l'offre des navettes fluviales ou aux grands événements culturels développés par la Ville de Lyon qui rendent la destination attractive. L'apparition de nouveaux acteurs comme des start-up proposent aussi de nouvelles offres touristiques. Dans les candidatures du Prix Citoyens du patrimoine on retrouve ces acteurs avec un haut niveau de plus-value culturelle en direction des visiteurs.

Dernière remarque, il y a **une industrie du tourisme qui s'est consolidée** ces 20 dernières années : François Gaillard me parlait d'1 milliard de chiffre d'affaires et de 40 000 emplois !

# Échanges avec la salle

## Question de la présidente de l'association « Église Saint-Bruno splendeur du baroque »

Il me semble extrêmement important maintenant que le site et les éléments d'architecture ont été pour l'essentiel bien préservés, mis en valeur et qu'il y a une grande activité autour d'eux, qu'on envisage aussi le patrimoine comme un élément vivant et la résultante de l'activité des Hommes. Il me semble que Lyon a une image de marque à l'extérieur, celle de la ville de la soierie, de l'industrie. Bien entendu, au regard de l'activité actuelle c'est dépassé, puisqu'on chercherait plutôt à montrer que Lyon est une ville d'innovation et d'activités technologiques. Je me dis qu'il y a peut-être quelque chose qui fait défaut dans notre dispositif actuel : nous aurions peut-être besoin de capitaliser sur cette image de marque pour aborder un domaine qui intéresse maintenant beaucoup les touristes, qui n'est pas seulement celui des « vieilles pierres » mais de l'activité des Hommes. Il me semble qu'on aurait intérêt à avoir un lieu quelque part dans Lyon qui présenterait les activités de la soierie et ce qui en a découlé en termes de caractéristiques architecturales mais aussi en termes d'organisation sociale comme Lyon ville pionnière dans le domaine, pour ensuite parler du développement de l'industrie car l'industrie du XIX<sup>e</sup> siècle est directement héritée de la soierie, pour arriver à l'industrie d'aujourd'hui. Pourquoi ne pas établir des parcours, avec la chambre de commerce, par filière, de façon à aller de lieu en lieu et de montrer toute cette évolution jusqu'à aujourd'hui ? Cela permettrait également de valoriser le patrimoine industriel car on sortirait de la seule zone classée.

### Réponse de Loïc Graber

Je pense que tout le monde ici considère le patrimoine comme un patrimoine vivant et pas comme un patrimoine qui s'arrête à un instant T, donc qui intègre les évolutions à venir et capable de regarder son histoire très récente. Aujourd'hui à Lyon, le musée Gadagne est regroupé au sein d'un pôle des musées historiques de Lyon qui intègre à ses côtés, le Musée de l'imprimerie et de la communication graphique et le musée Henri-Malartre (automobile). Ce sont deux identités industrielles structurantes de notre ville et de notre métropole. Sur l'industrie automobile, sur

notre territoire de Lyon intramuros, on n'avait plus de traces excepté Berliet dans le 8<sup>e</sup> arrondissement. Être en capacité d'avoir un lieu qui permet de rappeler cette histoire, cette mémoire et de le faire de façon vivante car il y a des artisans d'art qui rénovent et reconstituent des véhicules anciens. On voit bien que cette histoire industrielle est prise en compte. Il y a effectivement d'autres thématiques comme la soie. Le musée Gadagne (musée d'histoire de Lyon) coordonne tous les événements autour de Labelsoie et dans le futur programme de la scénographie du musée ces aspects-là, cette histoire-là, seront bien intégrés aussi.

La question du patrimoine industriel, du XX<sup>e</sup> siècle est aujourd'hui bien prise en compte dans les documents d'urbanisme et en particulier dans un outil qui s'appelle « les éléments bâtis remarquables » (EBP). Par exemple dans le 7<sup>e</sup> arrondissement les anciens ateliers SNCF, La Mouche, où l'on trouve la dernière rotonde sur le territoire de Lyon, ces éléments seront inscrits comme EBP donc seront bien protégés. Il y en aura plus demain car le nombre d'EBP au futur PLU-H est multiplié par 3 ou 4 (plus de 450 sur Lyon et 1700 à l'échelle métropolitaine).

### Denis Trouxe

Je voudrais compléter le propos sur le tourisme, car ici vous avez trois acteurs importants qui ont travaillé sur le tourisme : Simone Blazy (ancienne directrice des musées Gadagne) qui était dans mon bureau quand j'étais le président de l'office de tourisme ; Denis Eyraud qui était aussi membre de ce bureau. Tous les trois, nous avons dû combattre des effets papillons, des volontés de vouloir axer la promotion de la ville sur d'autres facteurs, donc ne croyez pas qu'il faut arrêter une fois que l'on a eu le titre. Il faut savoir ensuite intégrer les bonnes institutions, les bons organismes qui vont porter la parole.

## Question de Jocelyne Béard de l'association « Vive la Tase ! »

La TASE est une usine de viscose installée entre Vaulx-en-Velin et Villeurbanne. « Patrimoine Aurhalpin » a décidé de prendre en compte la question du patrimoine industriel et a proposé aux associations mobilisées dans ce domaine de s'inscrire dans des « Ensembles Industriels Remarquables ». Il y a actuellement 41 associations qui ont été recensées et qui présentent des Ensembles Industriels Remarquables c'est-à-dire des ensembles où il y a à la fois des usines, des logements, une chapelle, des infrastructures d'énergie ou de transport, l'un ou l'autre ou plusieurs de ces éléments qui sont capables de raconter l'histoire industrielle. La question est posée de savoir comment peut être valorisé ce qui constitue en réalité la genèse d'un des cinq pôles de compétitivité dont Lyon peut s'enorgueillir. Comment raconter l'histoire

de ces pôles de compétitivité sans passer par l'histoire de la Fabrique lyonnaise et de tous ses développements dans les domaines de la chimie, de la pharmacie, de la mécanique, de l'informatique et retrouver dans l'espace urbain les éléments de cette construction ? C'est pourquoi au-delà de la question du patrimoine industriel est posé ce paradoxe-là, qui a fait de Lyon une très grande capitale industrielle mais qui l'a oublié.

### Nathalie Mezureux

Il est extrêmement intéressant de faire le lien entre l'innovation industrielle très présente à Lyon et le patrimoine. Les villes qui ont su se construire se sont toujours construites sur leurs caractéristiques intrinsèques et donc cette innovation a toujours existé.

## Question de Jean Chabert de la Commission patrimoine du 1<sup>er</sup> arrondissement

Une question qui concerne des partenaires que l'on n'a pas du tout évoqués ici et qui sont très importants dans la valorisation du patrimoine immobilier, ce sont les régies d'immeubles. Quelles actions sont possibles (sensibilisation, information, mobilisation des régies d'immeubles) car les conséquences sont parfois importantes ? Des portes d'allées mal réparées, mal entretenues qui sont pourtant des chefs-d'œuvre artisanaux, des façades d'immeubles coupées en deux restaurées de façon complètement différentes... J'évoquerai une autre catégorie de partenaires dans l'accueil des touristes, ce sont les bars et les restaurants Sur les pentes de la Croix-Rousse, ils sont fermés le dimanche : comment peut-on les mobiliser ?

### Réponse de Bruno Delas

Les régies d'immeuble, il faut le rappeler, font partie du patrimoine lyonnais ! C'est une particularité lyonnaise du modèle de gestion des immeubles. Nous avons tous en tête des exemples que vous évoquiez. Toute une série d'actions d'information, de formation, de communication existe... des plaquettes ont été éditées pour les ravalements de façades. Le lien étroit

entre la Direction de l'Aménagement Urbain et les professionnels des régies est constant même s'il reste à faire dans la matière.

### Réponse de Sébastien Sperto

Il y a une multitude d'outils qui vous permettent de mettre en œuvre ces rénovations, comme la charte ravalement qui est portée par la Ville de Lyon. Il y a un autre enjeu, qui est énergétique : dans ce domaine existe une démarche conjointe dans la gouvernance entre la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon. C'est la démarche Ecorenov. La Ville de Lyon s'adosse sur des commissions techniques qui sont toujours collégiales (incluant des architectes des bâtiments de France...) et qui permettent de rendre des avis sur des transformations portées par des régies. Sur la question de la compréhension de la Ville de Lyon, il y a des outils aussi qui existent et qui sont à mon avis à développer et intéressants. Le CAUE Métropole a mis en place des livrets parcours qui permettent de lire une partie de l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle. Ce sont des outils qui peuvent être étendus à d'autres thématiques de l'histoire lyonnaise.

## Question d'un architecte

---

J'avais une question à propos de l'outil UNESCO, si j'ai bien compris ce qui a été dit ce matin, le patrimoine c'est ce qu'on décrétait comme tel probablement parce qu'on y découvre de l'intérêt. Ce que j'ai compris c'est que le secteur UNESCO permettait la sauvegarde d'un secteur et non pas d'éléments singuliers. Aujourd'hui, beaucoup de personnes ont parlé du patrimoine industriel qui est en danger voire en disparition sur la commune : est-ce que l'enjeu n'est pas d'étendre ce secteur de manière à protéger un tissu industriel plutôt que des éléments remarquables liés à l'industrie, ce qui se fait aujourd'hui ? Cela permettrait de protéger un tissu industriel, un tissu de quartier qui a existé et qui est en passe de disparaître aujourd'hui.

### Réponse de Nathalie Mezureux

C'est intéressant parce que cela pose la question de savoir si le patrimoine se limite au secteur délimité, s'il se décrète et si celui qui est décrété est le seul dont il faut tenir compte... et si on serait fondé à élargir un secteur sauvegardé aujourd'hui. Cela pose la question de savoir ce qui arrive pour un patrimoine qui n'est pas décrété finalement. À l'École d'Architecture de Nancy il y a un professeur, Jean-Pierre Eperon, qui a beaucoup

travaillé sur le métier d'architecte et qui a expliqué à tous les architectes auxquels il a enseigné que le patrimoine, certes, est décrété dans des listes officielles, mais le patrimoine qu'il soit officiel ou non, se redéfinit à l'occasion de chaque projet, que ce soit à l'échelle du projet urbain ou du bâtiment. Si dans l'enseignement de l'architecture nous ne donnons pas aux architectes la capacité à évaluer eux-mêmes les choses et donc à refaire cette discussion quel que soit l'édifice ou le lieu face auquel on est, on risque très bien de perdre du patrimoine surtout quand il n'est pas encore identifié. Il y a très longtemps que nous ne sommes plus dans cette situation manichéenne et ce qui doit présider c'est bien la connaissance, l'intelligence avec laquelle on peut aborder le patrimoine architectural, urbain et paysager. C'est-à-dire pas seulement son fondement matériel mais aussi son fondement social, économique, et c'est dans cette vision globale que l'on peut y arriver. Aujourd'hui, une ville qui voudrait présenter l'élargissement de son secteur sauvegardé aurait des démarches importantes à entreprendre, mais d'autres outils maintenant existent. Ces outils évoluent de plus en plus pour une prise en compte qui peut aller très loin dans les documents d'urbanisme et dans les autres réglementations.

## Question de Denis Lang, « Sauvegarde et embellissement de Lyon » et Commission patrimoine du 1<sup>er</sup> arrondissement

---

Dans le cadre de la transformation de la ZPPAUP en AVAP, nous avons été amenés à sensibiliser les habitants du 1<sup>er</sup> arrondissement à la rénovation des immeubles car on s'est rendu compte que de très nombreuses fenêtres sont changées par les propriétaires souvent sans aucune autorisation, avec du plastique, et on se retrouve avec des fenêtres de toutes sortes. Quelle action peut-on avoir pour sensibiliser les régies qui gèrent les immeubles et les particuliers pour dire qu'une façade ce n'est pas seulement une couleur, un ravalement, mais aussi une esthétique générale ? Là il n'y a pas de doute pour dire que les gens changent leurs fenêtres sans tenir compte de l'esthétique générale.

### Réponse de Nathalie Mezureux

Vous auriez pu mentionner, entre les usagers et la Ville, le rôle des entreprises aussi qui méritent tout autant d'être sensibilisées car elles sont en général, en matière d'huissier, le premier prescripteur avant que tout architecte ou service n'intervienne.

### Réponse de Sébastien Sperto

Le patrimoine, aujourd'hui, c'est avant tout une discussion, et les documents strictement réglementaires, même s'ils sont fondamentaux et indispensables, ne suffisent pas aujourd'hui pour aller vers une meilleure prise en compte du patrimoine. La pédagogie, de l'accompagnement collégial doivent être permanents. Ce qui est intéressant à Lyon, c'est cette prise de conscience car nous avons des élus qui ont sur ce sujet une vision assez claire. Les différents outils que je vous expliquais sont des signes de confiance très forte des élus dans le monde technique et professionnel. Mais si c'est un signe très fort de confiance, et que les outils sont en place, par contre, l'énergie à déployer pour aller jusqu'au bout est colossale. La prise en compte des matériaux fait partie

des commissions patrimoine, le travail de sensibilisation est permanent. Il a ses limites, en raison du très grand nombre de permis et de déclarations préalables déposés, mais cette confiance existe.

### Réponse d'Elizabeth Touton

Nous faisons la même chose à Bordeaux, mais il faut savoir également que beaucoup de personnes ne demandent pas l'autorisation car ils savent qu'ils ne l'auront pas. Il faut de la pédagogie et mettre en place des outils car beaucoup ne savent pas, n'ont pas cette sensibilité. Il faut constamment rappeler la règle.

### Réponse de Nathalie Mezureux

Un peu de police est donc nécessaire, c'est le rôle de l'élu dans ce cas, cela permet un judicieux équilibre avec la pédagogie pour obtenir un résultat.

### Réponse de Bruno Delas

On a insisté depuis ce matin pour dire que cette découverte des quartiers historiques et l'enjeu de leur revitalisation est un phénomène relativement récent (un demi-siècle) et qu'on a pris du temps pour apprendre à restaurer ces quartiers. On a mis une dizaine d'années pour apprendre les méthodes de restauration et il faut avoir l'humilité de dire qu'aujourd'hui il s'agit de gérer les quartiers que l'on a bien restaurés dans le temps, y compris dans le détail. On ne sait pas trop comment faire quand même, il faut aussi pour les années à venir qu'on ait la capacité de mettre en place de nouveaux outils.

# Contributions des participants

## Travail réalisé par les animatrices de « Développements et Humanisme »

Les participants ont contribué à cette table ronde en rédigeant 57 contributions écrites sur des post-it. Plus des trois-quarts des contributions expriment des enjeux ou propositions pour l'avenir.

### Pistes et enjeux (46 contributions)

La grande majorité des contributions concerne l'élargissement du périmètre du patrimoine à préserver, au-delà du périmètre du secteur UNESCO (par la valorisation ou l'extension de la zone tampon au-delà de la rive gauche du Rhône, voire jusqu'à la Part-Dieu et boulevard des Etats-Unis - pour intégrer le patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle, Tony Garnier ...), et à la diversification des thématiques (industrie, santé...) ainsi que l'ouverture au patrimoine vivant et contemporain. Plus particulièrement :

- **Bâti et savoir-faire du patrimoine industriel, scientifique et technique** pour valoriser 150 ans d'histoire industrielle, la soierie, la chimie, l'artisanat... et le patrimoine récent (11 contributions); identifiant des pistes concrètes :
  - Un lieu montrant le rôle de la soierie et de l'industrie dans le patrimoine urbanistique et architectural mais aussi comme laboratoire d'organisation politique et sociale et d'innovation technique,
  - Des parcours pour amener à Lyon ville d'activité de pointe (XIX<sup>e</sup>, XX<sup>e</sup>, XXI<sup>e</sup> siècle) en biotechnologies, recherche, genèse des pôles de compétitivité dans l'espace urbain (avec la chambre de commerce et d'industrie),
  - La valorisation des sites du patrimoine métropolitain : Cusset, TASE, la Buire, musée Tony Garnier, musée Malartre à mettre en valeur, ateliers (ex. ateliers La Mouche).
- **Santé et la médecine** (3 contributions) : Hôpital de la Charité, Hôtel-Dieu, Antiquaille, Grange-Blanche, avec une proposition de musée de la médecine et des innovations actuelles,
- **Patrimoine militaire** (2 contributions) : réseau des forts, gérés par structures publiques, privées, et associatives; projet de pôle culturel du quartier Général Frère initié par le gouverneur militaire, général Chavancy,
- **Patrimoine religieux** (1 contribution),
- **Aspects méconnus «trous noirs de la mémoire» et «face cachée»** des grandes pages de notre ville et de ses territoires» (3 contributions) :
  - Identité multiculturelle de quartiers d'accueil à bâti modeste,
  - Patrimoine ordinaire,
  - Patrimoine archéologique récent ou méconnu.
- **Personnalités méconnues** (comme Clotilde Bizolon).
- **Patrimoine culturel** (production artistique contemporaine) et richesses musicales exceptionnelles (orgue de l'église de la Rédemption du facteur lyonnais Joseph Merklin) (2 contributions).
- **Patrimoine naturel** : (3 contributions) mieux utiliser les cours d'eaux dans le projet UNESCO (transport fluvial, ponts) et sublimer les points de vue.
- **Gastronomie.**

## La mobilisation des habitants sur les questions patrimoniales et leur participation à la politique du patrimoine (7 contributions)

---

- Outils de sensibilisation pour partager le patrimoine de Lyon avec sa jeunesse (via Lyon citoyen ou bulletin d'info par arrondissement),
- Souci de faire participer les habitants à la découverte et la préservation du patrimoine et aux décisions concernant son évolution (notion de patrimoine vivant), notamment : prendre en compte l'avis et les suggestions de la jeunesse ; travailler la cohérence de notre patrimoine vivant avec les habitants -> Club UNESCO sur le modèle de Bordeaux,
- Une personne suggère de renforcer de façon réglementaire la protection du patrimoine et/ou de mettre en débat les perspectives d'intervention sur le patrimoine.

## L'authenticité du patrimoine, en particulier dans le secteur UNESCO

---

- Enjeu de maintenir la vie et la mixité (de population, des commerces) (2 contributions), risque d' « éviction du patrimoine humain ». Quelle politique pour maintenir les ateliers d'artisans en ville ?
- Au-delà de ce secteur, appel à une audace architecturale pour lutter contre l'uniformisation, trouver un style lyonnais.

## Proposition d'outils de valorisation

---

- Mise en valeur des écrivains qui ont parlé de Lyon,
- Numérique : connectivité entre Lyon-UNESCO et digital/numérique ; projet de plateforme movimento (Rotary / UNESCO) de promotion, transmission des métiers du patrimoine et insertion de jeunes,
- Plan avec les 247 édifices classés monuments historiques,
- Création d'une carte musée incluant tous les sites : ville de Lyon, Métropole, (pratiques urbaines et culturelles décroisées),
- Création d'un CIAP (centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine).

## Points de bilan à améliorer (3 contributions)

---

- **L'environnement du site** : propreté, tags (sur portes remarquables), conteneur à verre débordant, pas de mise en valeur des éléments techniques (cf. Versailles)
- **La notion de transmission** de mémoire nécessite-t-elle une prise de conscience collective ?
- Ne pas ouvrir **les myrabouts** (impasses - lieux de mort)

## Synthèse des questions

---

- Beaucoup de questions sur un possible élargissement du périmètre du site UNESCO qui s'arrête aux rives du Rhône, notamment à l'Est (Part-Dieu, les États-Unis...),
- Beaucoup de questions pour une valorisation plus grande des différents patrimoines : industriel, médical, la production artistique et culturel, la richesse musicale exceptionnelle, les différentes personnalités lyonnaises...
- Des questions sur comment partager davantage, comment impliquer les citoyens dans la gestion du patrimoine. Des pistes autour du numérique notamment,
- Une proposition d'un CLUB UNESCO à Lyon sur le modèle de Bordeaux.
- Des questions sur le maintien de la mixité sociale sur le secteur UNESCO, des craintes avec le développement du tourisme.

## Réponse de Bruno Delas sur le périmètre

On a un exemple un peu exceptionnel d'extension avec Strasbourg qui vient d'étendre son périmètre. Mais il faut ajouter que Strasbourg avec l'extension du périmètre à la «ville allemande», a présenté un argumentaire de la VUE tout à fait nouveau et exceptionnel. Nous, Lyonnais, ce qu'on aurait à développer serait la même VUE que nous avons argumentée il y a 20 ans. On pourrait toujours dire que l'extension continue, elle va jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle, mais on n'aurait pas vraiment d'éléments nouveaux. Il faut rappeler d'une part que l'UNESCO tend maintenant à limiter le nombre de nouveaux projets et d'autre part que s'engager dans cette nouvelle aventure prendrait vraisemblablement 15 ou 20 ans. Je ne suis pas sûr qu'une extension du périmètre à Lyon serait une opportunité à exploiter.

## Réponse de Nathalie Mezureux

Cela n'empêche pas tous les travaux thématiques qui se développent. Par rapport aux questions médicales, la place de la médecine à Lyon est centrale, historique, et la ville s'est développée avec différentes étapes avec de nouvelles installations hospitalières. Ce sont des thématiques éminemment travaillées à l'Université notamment dans le labex Intelligences des Mondes Urbains ou à l'École Urbaine de Lyon. Indépendamment des problématiques de périmètres officiels, il y a à Lyon une vigueur intellectuelle, scientifique qui est aujourd'hui encore à l'œuvre et de plus en plus en connexion avec la réalité de projet. Il est important de considérer l'ensemble du travail qui se réalise dans nombre d'espaces privés ou publics, La dynamique impulsée par les pouvoirs locaux est essentielle. Cela ne s'arrête pas là et vous en êtes tous les témoins et les acteurs.



Plan de gestion du site historique de Lyon 2013 © Muriel Chaulet, Ville de Lyon

—  
Discours  
de clôture  
de la matinée  
—



# Discours de clôture de la matinée

## Jean-Dominique Durand, adjoint au Maire de Lyon, délégué au patrimoine, à la mémoire, aux anciens combattants et aux cultes

Pour apporter quelques réponses aux inquiétudes qui se sont manifestées, même si des réponses ont été apportées, je voudrais préciser deux ou trois points.

D'abord en ce qui concerne l'histoire de Lyon, Loïc Graber a bien répondu sur le rôle de nos musées et sur les liens établis entre les musées. Mais je voudrais répondre un peu plus précisément sur la question de la soie. La soie est très vivante, ce n'est pas le passé, c'est même sans aucun doute le présent et l'avenir. Ce n'est pas le même type de travail qu'autrefois mais c'est un travail à haute valeur ajoutée et pour lequel les entreprises sont en manque de personnel. Les entreprises liées à la soie ont 2 000 emplois à offrir et c'est la raison pour laquelle nous avons dès cette année repris le festival Labelsoie en lien avec les industriels afin de donner à ce moment une visibilité nouvelle.

Il y a eu beaucoup d'interventions sur la question du patrimoine industriel et c'est un élément très important pour nous. Il n'y a pas que l'industrie qui s'est modifiée, il y a un patrimoine que nous devons utiliser autrement. Je pense notamment au patrimoine religieux: il y a des églises qui ne servent plus, qui sont même déconsacrées, et dont il revient à la Ville de leur trouver une nouvelle destination. On a la même problématique avec le patrimoine médical, réutiliser des bâtiments qui ne sont plus adaptés à la médecine d'aujourd'hui. L'Hôtel-Dieu en est un très bon exemple. Pour le patrimoine industriel nous avons l'exemple du garage Citroën qui a été sauvé, pérennisé, la friche Berliet aussi est réutilisée... On ne peut pas dire que nous abandonnons le patrimoine industriel, on ne peut pas conserver les usines en état, il faut donc réfléchir à d'autres destinations.

Pour le périmètre, j'ajouterais que dans le cas de Strasbourg il y avait un choix politique: l'extension a porté sur la ville allemande. Longtemps, pour des raisons politiques, la Ville a tourné le dos à la ville allemande. Aujourd'hui, on retrouve l'intérêt de l'architecture de cette époque et cela rentre dans le cadre de la réconciliation franco-allemande également. C'est un aspect qu'il convient de prendre en considération.

Nous sommes munis de tous les moyens pour protéger et informer les habitants et nous travaillons là-dessus du mieux possible. Par exemple, un magasin dans le Vieux Lyon a été obligé de refaire toute sa façade parce que la couleur qui avait été utilisée n'était pas celle qui convenait. Il y a donc des interventions rigoureuses pour obliger les propriétaires à revenir en arrière. Le point qui est important est la sensibilisation des citoyens, le succès de ces Rendez-vous montre bien l'importance que les citoyens lyonnais donnent à leur patrimoine.

Les associer à la prise de décision n'est pas facile, mais j'interrogerai ma collègue de Bordeaux sur le CLUB, qui pourrait tout à fait nous intéresser.

---

# Présentation du plan de datation de la Ville de Lyon

---



# Présentation du plan de datation de la ville de Lyon

**Michel Le Faou**

**Adjoint au Maire de Lyon délégué à l'aménagement, l'urbanisme, l'habitat et au logement**

Bonjour à tous,

Je vous souhaite la bienvenue dans ce salon de l'Hôtel de Ville. Je voudrais saluer la présence d'un certain nombre de collègues qui sont présents depuis ce matin, Jean-Dominique Durand, Nicole Gay, Jérôme Maleski. Je voulais vous saluer vous tous pour votre présence durant ces différentes séances qui commémorent le 20<sup>e</sup> anniversaire de l'inscription au Patrimoine Mondial, c'est l'occasion à travers ces ateliers de nous remémorer tout cela.

La ville de Lyon a la chance de porter les traces d'un témoignage bimillénaire avec une histoire qui a démarré en haut de la colline de Fourvière et qui ensuite s'est déroulé en direction de l'Est de Lyon et qui poursuit son développement aujourd'hui en partie dans cette direction.

Le dossier de candidature de la Ville de Lyon pour l'inscription de son site historique sur la Liste du Patrimoine mondial détaillait les caractéristiques du site et les moyens mis en œuvre pour le préserver, et le mettre en valeur. À travers ce dossier de candidature on rappelait que Lyon s'est construite de façon très dense dans un périmètre défini par la géographie et les implantations humaines notamment le tracé de ses fortifications.

Pendant vingt siècles, la ville et son hyper centre historiques ont été développés dans un périmètre restreint par adaptations et reconstructions des immeubles urbains. Ce périmètre s'est ensuite étendu, adapté, reconverti. On a une profonde histoire d'extension de la ville, on voit qu'au bout de deux millénaires l'espace urbain de Lyon intramuros n'est pas si important que cela au regard de son développement. Cette ville s'est développée avec une cohérence et une trame urbaine qui est déjà ancienne et dont on retrouve le témoignage au fil du temps.

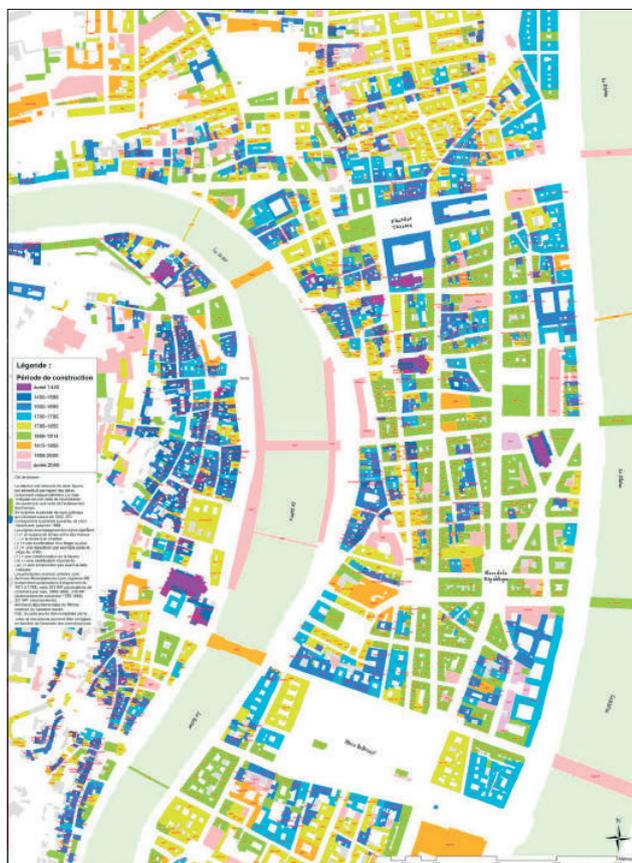
La juxtaposition de ces évolutions pendant vingt siècles donne aujourd'hui un centre historique complexe. Celui-ci présente une large variété d'exemples bâtis et d'espaces publics authentiques de chaque époque, offrant une grande harmonie d'ensemble. Nous avons la particularité d'avoir sur notre territoire encore les traces de l'époque romaine ce dont disposent peu de cités en Europe. Je pense que c'est un élément qui participe de notre activité et qu'il convient de préserver. Il faut également préserver l'harmonie d'ensemble que nos prédécesseurs ont su bâtir depuis vingt siècles.

La particularité de notre ville est que l'architecture domestique prime sur l'architecture monumentale. Nous avons des exemples d'architectures monumentales mais la ville s'est construite autour d'une architecture domestique. La force des maisons à loyer qui remonte au Moyen Age a été le garant de la continuité architecturale de la Ville. En même temps, les édifices publics, le plus souvent de grande qualité, se fondent dans le tissu urbain par leur échelle proche des bâtiments d'architecture privée. Ainsi l'immeuble urbain, exemple emblématique d'une période architecturale ou immeuble d'accompagnement à la composition et au décor plus ou moins savant, constitue l'unité ou la cellule de base du tissu urbain. Les caractéristiques de cet ensemble sont donc difficiles à synthétiser et appréhender.

C'est pour cela que le travail de datation réalisé par Bernard Gauthiez et édité aujourd'hui constitue une méthode rigoureuse et exhaustive pour obtenir une image contemporaine des strates architecturales et urbaines historiques constituant aujourd'hui notre site historique.

Les plans de datation de Bernard Gauthiez résultent d'un travail à l'immeuble et par espace public. La

datation des immeubles (parfois en plusieurs dates) est issue d'une recherche en archives portant sur des autorisations de construire correspondantes, celle des espaces publics, celle des opérations d'urbanisme et un plan de cohérence chronologique entre bâtiments et opérations d'urbanisme.



Plan de datation de la Ville de Lyon

Ce travail de longue haleine permet de disposer aujourd'hui d'outils à la fois pédagogiques et techniques. D'une grande richesse et précision, cette analyse permet des interventions sur la ville et les immeubles. Les plans permettent de lire concrètement la richesse et la variété des immeubles et espaces publics de la ville, de dater de façon fine les immeubles et les espaces publics, de comparer et rapprocher des ensembles de même époque... Ces outils apporteront notamment pour les ravalements de façades un instrument précieux d'information et de sensibilisation des habitants, propriétaires, maîtres d'ouvrage, architectes et maîtres d'œuvre, entreprises en vue d'améliorer la qualité et la pertinence de ces travaux au regard des caractéristiques de chaque immeuble. Cela fait le lien avec un travail qu'a réalisé la Direction de l'Aménagement Urbain notamment avec la mise en œuvre de prescriptions sur les bâtiments à caractères

patrimoniaux. Cela donne une cohérence d'ensemble de nos actions à l'échelle du territoire pour faire en sorte que nous puissions préserver et conserver ce patrimoine.

C'est aussi un outil pour l'analyse urbaine et l'intervention architecturale : aussi bien pour intervenir sur un immeuble qui a pu être déjà restauré et adapté plusieurs fois depuis sa construction initiale, que sur un espace public. Le diagnostic patrimonial (la connaissance de la constitution et de la datation des immeubles) est un préalable indispensable du projet architectural et urbain. Les plans de datation constituent un référentiel précieux pour leur élaboration. Ils sont d'ores et déjà insérés dans le PLU-H et constitueront une ressource précieuse pour les acteurs de la construction et de la préservation de la ville historique.

La richesse de ce travail et ses potentialités pour assurer la préservation, la mise en valeur et la transmission du patrimoine architectural, urbain et paysager du site historique ont conduit la municipalité, en accord et en partenariat avec Bernard Gauthiez, à assurer la publication de ces documents sous forme d'une carte pliée et par mise en ligne sur le site de la Ville.

Il est prévu de mettre ces cartes à disposition du public dans les mairies d'arrondissement et de les diffuser auprès des professionnels de l'aménagement et de l'architecture conduisant des projets sur le périmètre étudié.

Je voudrais féliciter la qualité du travail qui a été mené par Bernard Gauthiez sur ce sujet-là et qui va vous présenter le travail très précieux qu'il a mené.

# Présentation du plan de datation de la ville de Lyon

**Bernard Gauthiez**

**Professeur en géographie urbaine à l'Université Lyon 3**

Je tiens à remercier la Ville de Lyon d'avoir proposé cette collaboration pour mettre en valeur un travail qui était d'abord un travail de recherche. Certains d'entre vous doivent connaître la réticence qu'on a en tant que chercheur à passer de la donnée de recherche, toujours critiquée, parfois remise en question, à un document communicable au grand public et aux techniciens en vue d'une action de gestion politique. J'ai bien entendu l'intérêt que vous portez à une connaissance qui permet de se poser un peu différemment les mêmes questions et de les renouveler.

Quelle est l'origine de ce que vous allez voir ? Au départ, il n'était pas du tout prévu de produire un plan de datation de la ville, il y avait un défi que l'on s'était lancé avec un collègue historien, Olivier Zeller. Il a contribué à ce travail pour les dépouillements d'archives. Le défi était : est-ce qu'on peut comprendre le déploiement de la ville au grain le plus fin ? Peut-on renseigner chaque transformation d'immeuble, construction nouvelle ? Donc construire une connaissance des contextes et des processus. Seule une ville à ma connaissance à ce jour a fourni un travail équivalent pour le bâti, c'est Vienne en Autriche, sur son périmètre UNESCO.

Pour ce qui est de l'urbanisme, la question c'était aussi **comment décomposer l'espace de la ville ?** Pour les immeubles la question n'était pas simple car ce sont des constructions à un moment donné, mais par exemple au XVII<sup>e</sup> siècle on a non seulement reconstruit des immeubles mais on en a surélevé beaucoup, agrandi certains : quelle date alors mettre sur le plan ? C'est pour cela qu'il faut dater chaque unité de construction, autant qu'il y en a pour un bâtiment donné parce qu'il n'y a pas d'autres moyens de faire état de son histoire. Evidemment, on peut descendre à une échelle plus fine : on a de l'information sur les transformations des fenêtres, sur les devantures des magasins... L'information existe en archives mais cela

multiplie par dix, parfois par cent, le nombre d'objets à faire figurer sur un plan. C'était impossible pour le plan du centre-ville. C'est un domaine qui reste à explorer car je ne connais pas de travaux systématiques sur ces questions-là.

L'idée c'est aussi de **comprendre le paysage aujourd'hui**, pourquoi la ville est telle aujourd'hui. Les grands discours historiques classiques qui font souvent la part belle au politique, aux représentations, aux phénomènes sociaux, économiques, ne permettent pas de le comprendre. Ce qui permet de le comprendre, c'est l'action des gens qui construisent, l'action des gens qui financent la construction d'un bâtiment ou sa transformation. Les maîtres d'ouvrage sont les gens majeurs dans cette histoire et même si cela n'apparaît pas sur le plan proposé, cela apparaît dans la série d'articles qui ont accompagné cette histoire de recherche. Ces personnes voient leur place réhabilitée.

**La question des dates est importante :** Quelle est la date que l'on va donner à un bâtiment ? Un bâtiment, pour le construire, il faut entre un an et deux ans en général pour les XVII-XVIII-XIX<sup>e</sup> siècles, parfois quatre, parfois beaucoup plus longtemps. Faut-il mettre une date à une année précise ou mettre une fourchette ? Quand j'ai la fourchette, je mets la fourchette, mais sinon comment faire ? J'ai utilisé les autorisations de construire largement conservées à Lyon, même s'il y a surtout un trou entre 1763 et 1789. On les a quasiment toutes depuis 1617 et on les a par bribes pour les périodes antérieures. L'autorisation, c'est le moment où le bâtiment est autorisé : la plupart du temps les immeubles ont été construits juste après et parfois on a un décalage. Ce qui fait que l'autorisation de construire, c'est en général le début des travaux, mais ce n'est pas la fin qui est extrêmement difficile à renseigner. On peut avoir d'autres sources comme la matrice cadastrale, le registre qui accompagne le cadastre et qui donne la

description des biens. Elle annote toute construction nouvelle avec la lettre M, en indiquant l'achèvement du bâtiment.

Les dates qui sont portées correspondent dans certains cas à une autorisation, dans d'autres cas à un bâtiment achevé : il y a une imprécision pour l'instant impossible à résoudre. Sur le plan présenté aujourd'hui, il y a des lacunes, il reste quelques trous : ce n'est pas qu'on ne puisse pas renseigner, c'est que le temps n'a pas été trouvé pour tout achever. Ce document pourra faire l'objet d'une nouvelle édition avec des mises à jour et une extension du périmètre. Il comporte aussi probablement quelques erreurs notamment pour les périodes les plus anciennes parce qu'une des grandes difficultés, qui a fait reculer beaucoup de chercheurs sur ces questions-là, est le fait que quand on a une autorisation de construire au XVII<sup>e</sup> siècle on a juste le nom du propriétaire, le nom de la rue, il n'y a pas de système d'adresse. C'est tout un travail méthodologique pour reconstituer l'espace de la ville qui a permis de localiser les choses sachant qu'il s'agit de renseigner dans le plan une réalité d'aujourd'hui existante. On a eu à chaque fois à confronter la donnée d'archive et le bâtiment existant. Quand ce n'est pas cohérent c'est que ce n'est pas la bonne donnée d'archive.

C'est un travail ambitieux qui comporte une part d'incertitudes et qui pourra faire l'objet de mise au point par la suite. Dans l'immense majorité des cas, on n'aura pas de remise en question. Je suis prêt à recevoir des informations nouvelles, et à en discuter.

Il est clair que sous un aspect actuel, qui peut procéder de reconstructions de façades, on peut avoir des choses beaucoup plus anciennes. Je suis entré dans beaucoup d'immeubles et il m'arrive de découvrir à l'occasion en ouvrant une porte, derrière une façade, quelque chose de plus ancien. Tout ce qui n'est pas visible et qui ne peut être renseigné que par des investigations archéologiques n'apparaît pas. Une des grandes questions que le plan soulève c'est le fait qu'à Lyon on ne connaît que très peu de maisons du Moyen Âge par exemple, à la différence d'autres villes importantes.

Il y a une grande satisfaction à voir que cette mise en forme d'une donnée de recherche en donnée pour les techniciens et les publics se fait et j'en remercie la Ville. Nous sommes plusieurs dans mon département à collaborer avec la Ville, avec cette idée à la fois de faire passer nos savoir-faire, nos savoirs théoriques, nos compétences propres d'universitaires, de former des étudiants en les sensibilisant à des réalités concrètes et d'écouter en retour les questionnements des gestionnaires, pourquoi pas des politiques pour ensuite nous enrichir notre façon d'appréhender les choses.

---

# Atelier n°1 :

## Connaître et transmettre le site, une œuvre à poursuivre

---



# Introduction de l'atelier

**Nicole Gay**

**Adjointe au Maire de Lyon déléguée à la préservation et au développement du patrimoine immobilier**

1998, déjà 20 ans, le site historique de Lyon entre sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, avec assurément la ferme intention de mettre en œuvre la définition et l'action de l'UNESCO sur le « patrimoine mondial représentatif du génie humain qui mérite d'être transmis aux générations futures ».

L'inscription de notre ville sur la liste du patrimoine mondial récompense ainsi des années d'efforts pour la mise en valeur de l'hypercentre de la Ville en s'appuyant sur son patrimoine.

Mais elle a été également une révélation pour nos habitants, de la qualité architecturale et urbaine que l'on disait auparavant « grise le jour et noire la nuit ».

Si cette inscription est une reconnaissance, elle engendre aussi des devoirs et des objectifs, de préservation, de mise en valeur de ce patrimoine architectural, urbain, paysager qui constitue aujourd'hui une richesse incommensurable, qu'il nous faut mieux connaître et inventorier pour les transmettre aux générations futures.

La convention du patrimoine mondial de 1972 fait référence à la Valeur Universelle Exceptionnelle du patrimoine qui participe à l'élan d'idéaux universels de dialogue et de solidarité.

En substance il est globalement signifié que l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial n'est pas un prix d'excellence, il s'agit d'un engagement sérieux qui implique quatre grandes responsabilités :

- Gérer de manière exemplaire le bien inscrit en cherchant à préserver l'équilibre entre développement local et sauvegarde de l'authenticité du patrimoine,
- Restituer le patrimoine aux habitants,
- L'« offrir » aux visiteurs,
- Assumer le devoir de coopérer dans une démarche solidaire avec d'autres sites plus modestes dans le monde ou confrontés à des situations beaucoup plus difficiles.

2018 marque l'anniversaire des 20 ans de cette inscription. Il s'agit bien aujourd'hui de regarder derrière pour mesurer le chemin parcouru et l'expérience acquise ; et de se projeter dans les prochaines années pour poursuivre la préservation et la mise en valeur de ce site qui ne sont pas une action ponctuelle de restauration, mais bien une politique continue d'adaptation d'une ville pour que celle-ci continue à remplir ses fonctions tout en préservant son patrimoine.

Préserver (assurer la transmission) et adapter (répondre aux besoins de la société contemporaine), telles sont les variables de l'équation que doit remplir le site de Lyon pour conserver le dynamisme et ce rayonnement d'une agglomération d'échelle européenne et mondiale. Ces variables sont aussi des forces pour exister dans la vie contemporaine et demeurer un laboratoire capable d'inventer de nouvelles façons de faire la ville : habiter, travailler, visiter.

Cette modeste introduction structure notre atelier et permet d'introduire les deux interventions de cet atelier à savoir :

- La première, présentée par Philippe Lamy, dresse un état des lieux de ce qui a été fait depuis 20 ans et des questions qui se posent aujourd'hui ; elle ouvre des pistes pour demain.
- La seconde, présentée par Michel Kneubühler pose les problématiques et identifie les grands enjeux pour les années à venir.

# Interventions cadres

**Philippe Lamy**

**Référent Patrimoine urbain**

**Direction de l'aménagement urbain, Ville de Lyon**

1998-2018 et demain ? Dresser un état des lieux du site UNESCO, des actions des collectivités et des acteurs sur ces 20 dernières années en 10 minutes relève de la gageure. Néanmoins, je vous propose la restitution suivante en 3 périodes, en m'excusant auprès des éléments que j'aurai pu oublier parce qu'il faut faire des choix. Tout d'abord, 1998-2008, pour se remémorer l'état du site à l'époque de son classement et les premières actions aujourd'hui anciennes. Et puis 2008-2018 pour voir le passé récent et le présent ; et enfin, après 2018 pour poser les questions d'aujourd'hui et les pistes pour demain.

Les évolutions et les actions seront présentées sous plusieurs aspects correspondant aux grands types d'actions que peuvent mettre en place les collectivités et les acteurs impliqués dans cette gestion. J'ai retenu la question de la connaissance et des études. Il n'y a pas de patrimoine sans connaissance, c'est véritablement la base de la mise en valeur d'un patrimoine. Le deuxième point pourrait être le patrimoine bâti, les édifices publics, c'est-à-dire les grands édifices qui sont les témoins de l'histoire de la ville. Le troisième point est le patrimoine bâti, l'architecture civile : les immeubles urbains qui forment la consistance de la ville. Quatrième point, le grand paysage et les espaces publics : Lyon est une ville-territoire avec un site géographique et des espaces publics exceptionnels. Le cinquième point est la réglementation : la ville règle aussi à travers les documents d'urbanisme. Le sixième point est la gouvernance, qui évolue plus lentement mais qui donne les outils pour bien s'organiser pour sauvegarder ce patrimoine.

## **1<sup>ère</sup> période : 1998-2008**

En matière de connaissance et d'études : la Ville met en place des outils complémentaires portant sur la diffusion, la connaissance et la préservation du patrimoine : la convention Ville-État pour la conservation des monuments historiques, la convention Ville-État pour l'ouverture du musée Gadagne et une troisième convention entre l'État

et la Ville de Lyon qui permet de lancer la réalisation de l'inventaire général du patrimoine culturel de Lyon (celui-ci constitue au plan national une des plus importantes opérations de recherche dans le domaine du patrimoine urbain, il inclut de nouveaux champs dont l'architecture industrielle, du XX<sup>e</sup> siècle, et des études programmées de quartiers). La convention articule le travail de l'inventaire avec les Directions de la Culture et de l'Aménagement Urbain. Les Archives municipales de Lyon développent une politique de mise en valeur de leurs fonds qui sera renforcée par leur installation sur le site de l'ancien tri postal de Perrache en 2001. Hors périmètre UNESCO, la ZAC de la Confluence qui constitue l'opération phare de l'agglomération et la nouvelle extension de l'hypercentre intègre une étude patrimoniale et historique détaillée réalisée par le service général de l'inventaire sur le patrimoine industriel du site dont de nombreux édifices sont conservés et transformés.

En matière de patrimoine bâti et édifices publics : plusieurs chantiers de restauration et reconversion de sites patrimoniaux emblématiques sont lancés (fort Saint-Jean : 1999-2004 ; nouvelle École des Beaux-Arts qui ouvre en 2007). L'écriture architecturale contemporaine des aménagements du bâti ancien devient une marque de fabrique lyonnaise. Un cycle de reconversion de grands équipements publics est avancé avec la reconversion des sites hospitaliers de l'Antiquaille et de Debrousse qui commence sur cette décennie. Dans l'hypercentre, de nombreux monuments historiques dont l'église Saint-Paul, la maison de Pauline Jaricot en 2005 sont restaurés en application des conventions Ville-État sur le patrimoine.

En matière de patrimoine bâti et d'architecture civile : cette période marque l'apogée et l'achèvement des opérations d'aménagement du bâti. Ces opérations permettent d'achever la restauration du bâti et des logements dans le Vieux Lyon et les pentes de la Croix-Rousse. Elles sont arrivées à un niveau de complexité assez élevé, une efficacité assez totale et s'arrêtent

désormais car l'essentiel des logements est restauré. Malgré la fin de cette procédure, les petites échelles sont néanmoins prises en compte avec l'approbation de la Convention type de restauration et d'ouverture au public des cours et traboules sur une idée de la Renaissance du Vieux Lyon. La mise en place d'une aide à la valorisation du patrimoine architectural dans le Vieux Lyon, qui consiste notamment à restaurer les traverses et meneaux sur les fenêtres des immeubles de la Renaissance. Et enfin, un dispositif de restauration de la statuaire porté sur les immeubles.

En matière de grand paysage et d'espace public : l'opération des berges du Rhône permet de requalifier et de réinvestir la rive gauche du fleuve en mettant en valeur son patrimoine naturel et historique mais également permettant une nouvelle perception de la ville et du patrimoine monumental et urbain qui s'est développé sur ces espaces majeurs. La Ville poursuit par ailleurs sa politique de réduction du « tout voiture » avec la mise en place de la plus grande zone 30 de France sur la presqu'île, le développement des modes doux, les Velo'v, la requalification des espaces publics avec création de parcs de stationnement enterrés (esplanade du Gros caillou, espaces publics autour de Saint George). Ces opérations participent à la mise en valeur des quartiers et édifices patrimoniaux ainsi que leur appréhension par les habitants et les usagers. Il faut également ajouter la fin de la requalification de la Grande Côte et du bas des pentes de la Croix-Rousse.

En matière de label, le plan local d'urbanisme mis en place en 2005 après la remise en cause du POS intercommunal en 2001 affiche une prise en compte significative du patrimoine et insère de nombreuses protections sous forme de périmètres d'intérêt patrimonial et d'éléments bâtis à préserver. Il sera approfondi par le nouveau PLU-H qui est en train d'être mis en place. La liste des édifices labellisés XX<sup>e</sup> siècle est publiée en 2003, elle concerne 43 immeubles de Lyon dont 17 inscrits ou classés au titre des monuments historiques et plusieurs jardins sont également labellisés.

L'étude sur les outils du patrimoine menée en 2007-2008 permet de faire une synthèse des évolutions en cours dans le domaine du patrimoine. Ces conclusions seront en partie reprises pour la réalisation du plan de gestion du périmètre UNESCO. Les Ateliers du patrimoine sont pérennisés et élargis au 2<sup>e</sup> arrondissement.

## 2<sup>e</sup> période : 2009-2018

Du point de vue de la connaissance et des études, l'Université, les associations, les Académies, le Service Régional de l'Inventaire, le service archéologique de la Ville de Lyon, les professionnels de l'aménagement et de la construction en partenariat avec les collectivités continuent de documenter l'histoire architecturale et urbaine de Lyon. Toutes les opérations d'aménagement comportent un diagnostic patrimonial à l'occasion des opérations de ravalement de façades et de chantiers importants. Les travaux de restauration des monuments historiques permettent de documenter ces témoins de l'histoire. Chaque grand chantier de restauration fait l'objet à la base d'une étude patrimoniale qui permet de retranscrire l'histoire des bâtiments. On a vu sortir le livre sur l'Hôtel-Dieu récemment, qui est issu de cette opération générale. En 2009, la réouverture des musées Gadagne dont le Musée d'Histoire de Lyon renforce la présence de cet équipement. Celui-ci devient l'acteur de l'histoire de la ville, la portant vers le futur, et devient l'outil de sensibilisation et de débat. En dehors du périmètre UNESCO, les opérations d'aménagement en cours développent des études patrimoniales dont celles sur l'architecture de la Part-Dieu qui nous porte en plein cœur de l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle.

Du point de vue de du patrimoine bâti et les édifices publics : la restauration des monuments historiques permet l'entretien et la mise en valeur de nouveaux édifices (la Basilique de Fourvière, la Fontaine Bartholdi, le temple du change, le palais Bondy, le collège de la Tourette, l'Université Jean Moulin sur les quais, la préfecture, la primatiale Saint-Jean, le palais de justice historique). Les reconversions de grands monuments historiques se développent et acceptent des programmes civils permettant de renforcer une dynamique et une mixité urbaine par l'implantation d'activités contemporaines diversifiées (l'Hôtel-Dieu, le garage Citroën, la Banque de France, le couvent de la Visitation, les anciennes prisons).

En matière d'architecture civile, la mise en place de la charte du ravalement permet d'améliorer la durabilité et la qualité des ravalements dont le rythme est maintenu. Le ravalement obligatoire est ce qui permet d'entretenir la ville et son image. Beaucoup de visiteurs le rappellent, ils trouvent la ville agréable, notamment grâce à la qualité de ses façades. Des dispositifs de prise en compte de l'amélioration thermique sur le bâti ancien sont créés. Des cahiers de recommandation s'attachent à apporter des conseils pour l'entretien des

différentes parties des immeubles urbains, comme les devantures avec la charte qui est sortie récemment sur la rue Victor Hugo, mais il y en a une qui s'applique de façon plus large. Il y a un travail en cours qui fait écho aux remarques de ce matin sur les menuiseries historiques sur les immeubles bâtis. Il y a enfin un autre travail en cours sur les escaliers intérieurs qui sont une part remarquable de nos immeubles. Hors périmètre, des opérations de reconversion continuent de se développer sur le patrimoine industriel du XX<sup>e</sup> siècle (le marché gare, la halle aux fleurs). Leur réutilisation répond dans chaque cas à un diagnostic patrimonial sur lequel s'appuie un parti-pris architectural de reconversion.

En ce qui concerne le grand paysage et les espaces publics, le projet rive de Saône est le deuxième grand chantier de reconquête des cours d'eau de la ville. Le cheminement Confluence-Ile Barbe est inauguré en 2013 dans sa presque totalité soit environ 10 kilomètres. Cette opération est une des plus emblématiques pour le paysage historique de Lyon, car elle redonne aux Lyonnais l'usage et la lecture du cours d'eau fondateur du développement de la ville. Ce cheminement permet de découvrir une grande partie de ses richesses patrimoniales et architecturales. La requalification des grandes places patrimoniales de la presqu'île (place des Jacobins, place Bellecour) et des constructions qui les accompagnent (la fontaine des Jacobins, les kiosques de la place Bellecour) sont réalisées au début des années 2010.

En matière de réglementation, les collectivités engagent la modernisation des outils de préservation avec la transformation de la ZPPAUP des pentes de la Croix-Rousse en AVAP. On passe de documents de sauvegarde à des documents de gestion recherchant de nouvelles convergences au niveau de l'équilibre entre préservation du patrimoine et adaptation nécessaire de celui-ci à la vie contemporaine. Le PLU-H intégrera des outils de préservation généralisés à l'agglomération plus précis et plus cohérents - le nombre d'édifices et de secteurs protégés augmente, et intègre une orientation d'aménagement et de programmation sur le site UNESCO.

En matière de gouvernance en 2013, la Ville et le Grand Lyon mettent en place des commissions locales du patrimoine portant sur le secteur sauvegardé de la ZPPAUP d'une part et sur le secteur UNESCO d'autre part, ils approuvent le plan de gestion du périmètre UNESCO. En 2014, la municipalité nomme un adjoint dédié au Patrimoine et à la mémoire qui développe

une vision et une gouvernance dédiée, des outils d'informations et d'échanges techniques dans le domaine, les Rendez-vous du Patrimoine et le prix « Citoyens du patrimoine » sont créés.

### Et pour demain ?

2018 s'ouvre sur de nombreux enjeux nouveaux. La requalification des espaces publics de l'hypercentre est engagée avec la réparation et le réaménagement du grand axe Nord/Sud de la presqu'île et de ses places, ce qu'on appelle l'opération « Cœur Presqu'île » avec le réaménagement des places des Terreaux, Chardonnay, de la Comédie, de la République, le Viste, Ampère et des rues de la République et Victor Hugo. L'opération Rives de Saône se poursuit avec la reconstruction du parc de stationnement Saint-Antoine qui permettra de libérer les rives de la rivière en démolissant l'ouvrage actuel. L'aménagement des rives retrouvées et des espaces publics du quai haut permettra la création d'un des plus grands espace public de l'hypercentre emblématique de l'histoire urbaine de Lyon. L'adaptation du paysage urbain historique du périmètre UNESCO dans toutes ses dimensions demeure d'actualité. Notamment avec les grands enjeux suivants :

- Le maintien d'un équilibre entre les habitants, les visiteurs, activités économiques au sens large du terme, avec le maintien de la mixité fonctionnelle. Ce sont des problématiques que l'on compare souvent à Venise mais je pense que l'on en n'est pas encore à ce stade-là,
- Le partage entre les acteurs : les habitants, les usagés, les propriétaires, les associations, les professionnels, les collectivités ; le partage de la connaissance et des objectifs de préservation et de mise en valeur du site avec la question du maintien de la mixité sociale,
- La prise en compte du patrimoine comme ressource non renouvelable ; le patrimoine que l'on a supprimé aujourd'hui on ne le retrouvera jamais,
- Le développement durable, l'adaptation des normes climatiques à ce patrimoine remarquable,
- L'aménagement de transversales Est/Ouest qui permettrait une lecture historique du site dans le sens du développement de la Ville de Lyon,
- La poursuite de la requalification des cours d'eau car malgré tout il reste à chaque fois une autre rive à traiter même si ce sont des opérations qui ne peuvent se faire que sur le long terme,
- Le développement du numérique et de ses effets à la fois sur les modes de vie, et puis les modes de gestion de la ville à venir.

# Interventions cadres

**Michel Kneubühler**

**Chargé d'enseignement à l'Université Lyon 2**

Philippe Lamy vient de rappeler le contexte patrimonial lyonnais de ces deux dernières décennies, je vais essayer pour ma part de donner des éléments de contexte qui, d'une part, traitent de l'échelle nationale et internationale, et d'autre part prennent un peu de recul par rapport à la question patrimoniale proprement dite. Le patrimoine est une construction sociale : l'évolution du rapport que nous entretenons avec ce patrimoine dépend des évolutions globales de la société. En deux décennies, notre société a considérablement évolué, et pas seulement sur le plan technologique. Il paraît légitime de se poser la question : quels changements intervenus depuis 20 ans sont-ils susceptibles de modifier notre appréhension du site historique ou plus généralement du patrimoine de la ville et/ou les modalités de sa gestion ? Trois grandes évolutions peuvent être relevées.

**La première est la montée en puissance du territoire.** On a un peu oublié qu'en 1998, nous étions avant le développement de l'intercommunalité (Loi Chevènement en 1999 qui fixe le cadre de l'intercommunalité). En 2003, il y a à l'échelle nationale la reconnaissance que l'organisation de la République est décentralisée : cela apparaît dans la Constitution. On a également connu deux nouvelles étapes du processus de décentralisation en 2004 puis en 2014-2015. Cet ensemble législatif va dans le sens d'une montée en puissance du territoire, en tout cas du point de vue de son organisation institutionnelle.

**Le deuxième élément est une plus grande prise en compte de ce qu'on appelait la démocratie participative** et qu'on préfère désormais désigner sous le nom de **dialogue citoyen** ou de **coproduction de la décision publique**. Ce sont des dispositifs qui associent les élus et la société civile : la création des conseils de développement en 1999, la création des conseils de quartier dans les villes de plus de 80 000 habitants, l'inscription du droit de pétition dans la Constitution en 2003, la mise en place de

conseils citoyens dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville en 2014, et l'obligation faite aux métropoles et aux EPCI à fiscalité propre de compter un conseil de développement. Ce sont des évolutions qui contribuent à faire changer la façon dont nous nous organisons pour gérer par exemple l'héritage commun.

Troisièmement, à l'échelle internationale, c'est la prise de conscience de **la nécessaire sauvegarde de la diversité culturelle** et, corollairement, **l'affirmation des droits culturels**. Beaucoup de textes majeurs ont été alors adoptés, notamment à l'UNESCO : la Déclaration universelle sur la diversité culturelle de 2001, la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005, l'inscription de la diversité culturelle dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne en 2000 et dans le Traité de Lisbonne en 2007. Cette référence aux droits culturels est inscrite dans deux de nos lois : la loi NOTRe et la loi sur la liberté de création, l'architecture et le patrimoine (LCAP).

En termes de patrimoine, si on regarde quelle évolution a connue l'idée même que l'on s'en fait ou la notion, on peut y voir la continuité d'une triple évolution ou une amplification de cette évolution :

**Une extension spatiale :** on a créé en 2010 dans le cadre de la loi portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle), les AVAP (Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine). Ces AVAP ont été regroupées avec les ZPPAUP (Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) et les secteurs sauvegardés au sein d'une nouvelle catégorie les Sites Patrimoniaux Remarquables (loi de 2016). Longtemps on a considéré le patrimoine à partir d'objets architecturaux dans la ville et peu à peu on a pris conscience que la protection du patrimoine devait aussi prendre en compte des ensembles bâtis voire des fragments de ville ou la ville en entier.

**Une extension temporelle :** la création en 1999 du label patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle, devenu en 2016 le label Architecture Contemporaine Remarquable. Une cinquantaine de bâtiments à Lyon disposent de ce label.

**Une extension typologique** avec la prise en compte croissante de nouveaux objets patrimoniaux : traditions orales, arts du spectacle, pratiques sociales, rituels et événements festifs, connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers, connaissances et savoir-faire nécessaires à l'artisanat notamment à travers la Convention pour la sauvegarde du patrimoine immatériel adoptée en 2003 par l'UNESCO.

Donc changement du cadre institutionnel dans notre pays mais également changement dans la conception même que nous nous faisons du patrimoine. Ces mutations ont entraîné une évolution de la fameuse gouvernance du patrimoine qu'on pourrait qualifier comme la capacité et la légitimité reconnues à désigner et à gérer l'héritage reçu des générations précédentes. Nous sommes dans un pays où il y a eu pendant longtemps une forme de monopole historique exercé par l'État en la matière ; si le ministère de la Culture

conserve évidemment un rôle majeur, l'expertise voire l'exercice de certaines compétences est désormais bien mieux partagée avec les collectivités territoriales mais aussi avec les citoyens. Tout se passe comme si l'approche territoriale l'emportait désormais sur l'approche sectorielle, comme si le spectre des objets susceptibles de faire patrimoine s'était élargi, comme si à une conception « Beaux-Arts » héritée du XIX<sup>e</sup> siècle avait aujourd'hui succédé ou s'était juxtaposée une conception plus anthropologique. Dans ce contexte, les modalités de gestion du patrimoine sont inévitablement appelées à évoluer.

**La place de la société civile** se trouve reconsidérée, plusieurs textes internationaux appellent à lui reconnaître un rôle bien plus important. Il y a la fameuse convention UNESCO de 2005 mais on peut aussi citer la convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel dans la société qui a été adoptée à l'échelle du Conseil de l'Europe la même année. Dans son préambule, elle affirme la nécessité de « placer la personne et les valeurs humaines au centre d'un concept élargi et transversal du patrimoine culturel ». Son article premier reconnaît que le droit au patrimoine culturel est inhérent au



Philippe Lamy, Nicole Gay, Michel Kneubuhler © Muriel Chaulet, Ville de Lyon



Berges du Rhône © Sébastien Fanger

droit de participer à la vie culturelle tel que défini en son article 27 par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. La Déclaration sur les droits culturels - dite « Déclaration de Fribourg » - stipule dans son article 3 que « toute personne aussi bien seule qu'en commun a le droit de connaître et de voir respecter sa propre culture ainsi que les cultures qui dans leur diversité constituent le patrimoine commun de l'Humanité ». À côté de la maîtrise d'ouvrage qui est gérée par la sphère publique en France par l'État mais aussi sur certains points par les collectivités territoriales, à côté de la maîtrise d'œuvre effectuée par les experts, il est reconnu parfois aux citoyens une maîtrise d'usage. On ne peut plus penser la question patrimoniale uniquement sous le prisme de ces deux maîtrises d'ouvrage et d'œuvre, il faut lui associer la maîtrise d'usage. C'est tout simplement rappeler que le patrimoine est une construction sociale.

Philippe Dujardin a montré aussi que ces évolutions entraînaient une meilleure reconnaissance voire une revalorisation du statut de l'amateur. Le terme ne renvoie plus seulement à l'idée d'imperfection mais on retrouve le sens étymologique de ce mot : « ceux qui aiment », et on sait combien dans le domaine patrimonial, la dimension affective est importante.

Certains n'hésitent pas à parler de « changement de paradigme » : c'est cette évolution que traduit, entre autres, l'insertion récente dans deux textes de loi de cette fameuse notion de droit culturel.

**Le premier est l'article 103 de la loi NOTRe de 2015 :** « La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État dans le respect des droits culturels énoncés par la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005. ».

**Deuxième loi :** la loi LCAP de 2016 sur la liberté de création, l'architecture et le patrimoine qui dans son article 3 énonce : « L'État à travers ses services centraux et déconcentrés, les collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que leurs établissements publics définissent et mettent en œuvre dans le respect des droits culturels énoncés par la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005 une politique de service public construite en concertation avec les acteurs. ». Cette notion se traduit par l'insertion au sein de cette même loi d'une disposition à l'article 75 stipulant que les Sites Patrimoniaux Remarquables sont dotés d'outils de médiation et de participation citoyenne.

Pour conclure, j'ai retrouvé un texte qui date de 1906 et qui est issu de la « Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France », fondée 5 ans plus tôt. Elle relevait l'intérêt d'une association de citoyens à la protection du bien commun : « *Les organes administratifs sont par nature assez lents à se mouvoir, ils ont en général la sagesse et la prudence mais aussi la timidité. D'autres forces, indépendantes de la hiérarchie et des procédures de bureau, plus vives et plus audacieuses, sont nécessaires. Ce n'est pas de l'antinomie et de la lutte de ces deux conceptions mais au contraire de leur entente réciproque et du concours de qualités différentes que nous espérons obtenir des résultats sérieux et durables* ».

112 ans après, ces propos restent d'actualité et posent une question qui sera sans doute au cœur de nos réflexions et qui, pour reprendre une formule de Philippe Dujardin, pourrait être formulée en ces termes : « Du passé comment non pas faire table rase mais comment faire table mise ? ».

# Contributions des participants

## Travail réalisé par les animatrices de « Développements et Humanisme »

Le site, par sa superficie et son "épaisseur" historique, et malgré les travaux réalisés en 20 ans, reste un gigantesque objet d'études et de recherches. Il est aussi un défi posé à tous les acteurs en termes de préservation et de restauration. Quelles ambitions se donner pour les 20 ans à venir ? Quelles priorités ? Quels (nouveaux) moyens d'action ? Les participants ont formé six sous-groupes et travaillé en autonomie sur les points suivants.

### Temps 1 : le bilan et les enjeux

Ce bilan porte sur 20 ans de réalisations en termes de connaissance, d'étude des sites et de transmission et débouche sur des perspectives d'avenir.

#### LES POINTS FORTS DU BILAN

- **La qualité du travail réalisé en termes de restauration et de mise en valeur des sites** sur le périmètre UNESCO (monuments, espaces publics, piétonisation), de transmission de savoir-faire (soierie vivante, atelier Mattelon) et de transformation de quartiers au-delà du périmètre avec sauvegarde de vestiges intéressants (Confluence, Gerland...),
- **Des avancées dans la prise en compte de tous les types de patrimoine,**
- **Le dynamisme des musées et du tissu associatif,** l'implication des acteurs locaux (associations, conseils de quartier, CIL) et la **nouvelle prise en compte de l'avis et de la participation du citoyen** (exemple des opérations de reconversion) : « les choses vont dans le bon sens au niveau de la législation et de la décentralisation : au plus près des citoyens »,
- **L'amélioration de la connaissance et une connaissance rendue publique** (ouverture de la diffusion vers les publics mais au cas par cas). Elle favorise une prise de conscience (renforcée) de la valeur universelle exceptionnelle du site depuis 20 ans, qui passe aussi par la participation citoyenne. Sont soulignés :
  - Les outils ayant facilité la connaissance des patrimoines et leur accessibilité (dont balades urbaines, évènements festifs),
  - L'effort de pédagogie réalisé,
  - L'évolution des mentalités et la sensibilisation des publics,
  - L'appropriation du patrimoine par les habitants.
- La montée en puissance du tourisme, ouverture d'une ville aux autres, « la ville a retrouvé de la couleur ».

#### LES POINTS DE PROGRESSION DU BILAN

- Améliorer l'entretien et la gestion des sites historiques :
  - Propreté des sites (poubelles, tags...) : par ex. enterrer les poubelles « individuelles »,
  - Améliorer le mobilier urbain et répondre au manque de toilettes publiques,
  - Préserver les monuments qui sont juste restaurés.
- Développer une vision moins figée du patrimoine :
  - Mieux valoriser le patrimoine industriel : « passé industriel gommé », « une prise de conscience récente, encore du travail »,
  - Meilleure prise en compte des traces du passé,
  - Meilleure lisibilité du site et de ses limites,
  - Décloisonner, élargir le périmètre.

## LES POINTS DE PROGRESSION DU BILAN (SUITE)

- Améliorer la coordination dans la communication, développer les échanges entre les acteurs culturels, renforcer la place et le rôle des habitants :
  - Améliorer / normaliser les schémas d'information pour faciliter l'interopérabilité des bases de données,
  - Améliorer la lisibilité des services compétents pour accéder à telle ou telle information,
  - Multiplier les collaborations entre associations, développer les réseaux, création d'une instance permettant l'échange entre différentes associations culturelles sur un même sujet
- Trouver une place à « l'amateur » dans la production des connaissances, à son rôle d'alerte sur nécessité de protection.
- Développer les actions de sensibilisation des habitants, les actions d'éducation et de transmission à destination des jeunes publics ;
- Discuter des choix de réhabilitation (ex. Hôtel-Dieu, Debrousse).

## LES SUJETS À TRAVAILLER EN PRIORITÉ À L'AVENIR, LES PROPOSITIONS :

- **L'extension du périmètre site UNESCO à la rive gauche / augmenter la superficie du secteur sauvegardé.**
- **La valorisation de tous les types de patrimoine :**
  - Les sites industriels, le patrimoine et mémoire du passé industriel de Lyon,
  - Le secteur médical,
  - Les fortifications (connaissance, mise en valeur).
- **Les outils de surveillance et de communication :**
  - Les outils sur le secteur presqu'île, revoir l'accueil téléphonique à l'office du tourisme...
  - Le lieu de synthèse (présentation de tous les lieux du patrimoine) et d'interprétation type CIAP (centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine),
  - La création d'un service de surveillance pour veiller à la santé et au maintien des sites.
- **La coordination, les collaborations et la participation des habitants :**
  - Créer une plateforme numérique d'échanges entre associations culturelles,
  - Créer une cellule de concertation entre les musées, idée d'un lieu,
  - Créer un club des acteurs comme à bordeaux,
  - Créer une place à l'amateur (transmetteur, producteur de connaissance, surveillance-alerte).
- **La sensibilisation de tous les publics :**
  - Développer une pédagogie auprès des enfants – étudiants,
  - Sensibiliser la population à l'accueil des visiteurs.



© Muriel Chaulet, Ville de Lyon

## Temps 2 : les méthodes

---

### LES NOUVEAUX MOYENS D'ACTION POUR DÉVELOPPER DES PROJETS VISANT À MIEUX CONNAÎTRE, TRANSMETTRE ET PRÉSERVER LES SITES.

#### Préservation

- Former les régies,
- Aider davantage les projets prioritaires (fond dotation UNESCO, défiscalisation).

#### Transmission, sensibilisation, Communication

- Renforcer la communication des événements festifs sur les bâtiments utilisés (ex : Nuits sonores, Fête des Lumières),
- Développer les outils numériques et de communication et les relayer (les faire connaître) :
  - Développer les tournages de film dans les quartiers historiques / créer un imaginaire (film, jeux vidéo, œuvres artistiques) pour attirer le public,
  - Créer des outils et maquettes numériques : EXPL LYON 1700, réalité augmentée,
  - Proposer des outils de lecture du paysage urbain et naturel,
  - Créer un site interactif.
- Une plateforme d'échanges par des étudiants pour

- échanger sur leurs expériences dans la restauration du patrimoine dans le monde, et extension aux scolaires,
- Une vitrine qui donne une grande visibilité aux talents et savoir-faire vivants,
- Par les valeurs du patrimoine, relier les villes du monde inscrites à l'UNESCO,
- Documents pour nouveaux habitants,
- S'appuyer sur les ambassadeurs, les « greeters ».

#### Coordination et gouvernance

- Créer une commission patrimoine pour chaque arrondissement,
- Créer une équipe pluridisciplinaire d'experts et d'amateurs pour la restitution des connaissances,
- Sensibiliser les associations de quartier en lien avec le plan d'attribution (faire évoluer les lieux, sans les dénaturer),
- Faire travailler ensemble étudiants ou actifs architectes, urbanistes, géographes pour favoriser l'interdisciplinarité et l'intergénérationnel.

### LES LEVIERS, CE QUI A FAIT QUE LES PROJETS FONCTIONNENT :

- Réalisation du plan patrimonial et touristique du 1<sup>er</sup> arrondissement : les participants se sont répartis le travail pour indiquer les lieux incontournables ; Pour photographier et rédiger les encarts correspondants.
- Réalisation du plan patrimonial du 2<sup>e</sup> arrondissement :
  - Financements,
  - Bons interlocuteurs,
- Création du blog « Histoires lyonnaises » :
  - Un équilibre entre intervenants experts et amateurs,
  - Une personnalisation de la production (article),
  - Une circulation des informations et des connaissances entre participants.
- Création d'un projet de lecture et d'une analyse du paysage : engagement des jeunes.
  - En général :
    - Une bonne volonté et de la motivation,
    - Le poids du numérique,
    - La coopération entre associations.

### LES POINTS DE VIGILANCE

- Veiller à l'atelier de tissage Mattelon (atelier familial classé monument historique) : interrogations sur sa transmission liée au devenir de son propriétaire ;
- Veiller à l'entretien du patrimoine, risque de dégradation, plan de propreté de l'Hôtel-Dieu = caméras,
- Éviter la muséification du Vieux Lyon,
- Faire participer les citoyens grâce à la concertation,
- Développer le patrimoine immatériel : les témoignages d'habitants, les métiers,
- Développer la signalétique,
- Maintenir une déontologie commune pour apporter un élément de connaissance,
- Ne pas opposer les politiques publiques (environnement, énergie, patrimoine).

## UN MESSAGE CLÉ SUR LES MÉTHODES

- «Des rendez-vous du patrimoine citoyen, le samedi!»
- «Transmettre notre mémoire vivante et non un patrimoine vide»; «valoriser la mémoire vivante des sites (témoignages des habitants)»
- «Développer les outils d'analyse, de transmission»
- «Partage, échange, diversité»
- «Le patrimoine, c'est notre avenir!»
- «Favoriser l'interdisciplinarité et l'intergénérationnel: ex. entre les étudiants en architecture, urbanisme ou géographie en AURA» (cf. les 4 écoles d'architecture de Clermont, Saint-Etienne, Lyon, Grenoble) «Remobilisons l'enthousiasme!»



© Muriel Chaulet, Ville de Lyon

---

# Atelier n°2 :

## le site :

### cadre de vie, cadre de ville

---



# Introduction de l'atelier

Par Jérôme Maleski

Adjoint au Maire de Lyon délégué à la démocratie locale  
et à la participation citoyenne

Je voulais revenir à la genèse du classement du site UNESCO et notamment à une réunion qui a eu lieu en 2000 avec pour objet de fixer le cadre d'action où le représentant de l'UNESCO affirmait : « Il faut lire et relire la convention du patrimoine mondial de 1972 ».

Il ne s'agit pas cet après-midi de s'engager dans une lecture d'un texte juridique international mais simplement revenir à la genèse de ce texte et aux idées qu'il comporte notamment quand il fait référence à la Valeur Universelle et Exceptionnelle du patrimoine qui participe à l'élan d'idéaux universels de dialogue et de solidarité. En substance, il est signifié que l'inscription sur la liste du patrimoine mondial n'est pas un prix d'excellence, il s'agit d'un engagement sérieux qui implique avant tout quatre grandes responsabilités.

La première c'est de gérer de manière exemplaire le bien inscrit en cherchant surtout à préserver l'équilibre entre développement local et sauvegarde de l'authenticité du patrimoine.

Le deuxième axe est de restituer le patrimoine aux habitants.

La troisième est de l'offrir aux visiteurs qu'ils soient Lyonnais, Français ou étrangers. Lyon est d'ailleurs la première ville de City Break (les courts week-ends) en Europe. De nombreux Européens viennent à Lyon pour le week-end pour visiter la ville.

La quatrième valeur est d'assumer le devoir de coopérer dans une démarche solidaire avec d'autres sites plus modestes dans le monde ou confrontés à des situations beaucoup plus difficiles.



Pascale Simard, Jérôme Maleski, Bruno Delas © Muriel Chaulet, Ville de Lyon

# Interventions cadres

**Bruno Delas**

**Directeur du service gestion et développement  
des patrimoines, Ville de Lyon**

L'enjeu de nos deux contributions est de poser le décor et d'ouvrir un peu le contexte de ces débats, sachant que nous souhaitons cet après-midi travailler en atelier et que ce soit vous qui travailliez. Je voudrais d'abord faire un préambule : quand on parle de bilan, surtout le bilan de ces 20 dernières années, on pense bien évidemment au bilan de l'action publique impulsée par la Ville de Lyon et ses partenaires. Mais ce n'est pas seulement le bilan de l'action publique parce que pendant ces 20 ans la société a connu des évolutions sociétales qui pèsent énormément sur les évolutions que l'on a pu connaître. Il est difficile aujourd'hui de faire la part des choses entre ce qui relève de l'impulsion de l'action publique, ce qui relève de l'effet accélérateur du label UNESCO et ce qui relève des évolutions de marchés, de la société. L'enjeu est d'identifier ces évolutions.

Faire un bilan nécessiterait de faire un important travail d'évaluation que nous n'avons pas la prétention de faire aujourd'hui mais je vais essayer de repérer les évolutions qui me paraissent significatives pour pouvoir alimenter nos échanges et ouvrir la réflexion collective.

**Le premier engagement est celui d'être exemplaire dans la gestion du bien.** Le « bien » c'est le site historique : 500 hectares, une zone tampon et une extension à l'échelle de toute la ville de Lyon. Finalement, être exemplaire dans la gestion du bien c'est être exemplaire dans la gestion de la ville tout court. On a découvert l'existence des quartiers historiques et les enjeux de préservation que cela impliquait pour ne pas les démolir et laisser place à la voiture. Dans les années 1960, c'est ce qui a failli arriver mais certes on a sauvé les quartiers anciens mais on les a un peu abandonnés aux vieux grincheux barbus conservateurs. Les « jeunes » allaient alors faire la ville moderne ailleurs avec les grands noms de l'architecture et de l'urbanisme. Je suis caricatural mais c'est pour faire comprendre que l'on avait sauvé les quartiers anciens mais dans leur gestion on n'avait pas d'intégration au projet urbain,

au projet de développement. Et c'est là qu'on a une évolution majeure de ces 20 dernières années et où la Valeur Universelle Exceptionnelle du site nous a aidé à combler le fossé entre la ville historique et la ville en développement. Notre plan de gestion s'intitule « Lyon ville historique - ville projet ». Cela impose un questionnement sur le cadre de ville que nous souhaitons développer dans les années à venir.

**Le deuxième volet est la question des habitants :** il y a un certain nombre d'actions qui ont été impulsées à la fois par la Ville et par les institutions culturelles de la ville : « le Patrimoine et moi » pour les jeunes enfants dans les écoles, les balades urbaines, les Journées Européennes du Patrimoine... autant d'actions qui visent à l'appropriation du patrimoine par les habitants, et là aussi on pourrait faire un bilan positif. Néanmoins, un des enjeux qui demeure c'est quelle est l'appropriation du patrimoine par les habitants ? À l'occasion du programme des 20 ans qui va se dérouler sur toute l'année, on a mis l'accent sur un projet pour rappeler que l'inscription UNESCO ne porte pas uniquement sur la rue Saint-Jean mais porte bien sur le site historique dont on parle depuis ce matin. Là encore il y a un travail d'appropriation à développer c'est sans doute un enjeu important.

**La question du projet touristique :** à partir du moment où l'on est inscrit sur la liste du patrimoine mondial, le patrimoine ne nous appartient plus à nous seuls Lyonnais mais appartient à la terre entière : c'est ça la logique de l'UNESCO ! Cela nous amène à devoir accueillir le visiteur, et ces 20 dernières il y a eu une révolution en la matière à Lyon. Mais une question demeure : d'une part, la question des flux avec l'exemple de la circulation dans les traboules, espaces restreints et privatifs et les risques de conflits avec les habitants. D'autre part, comment les offres touristiques peuvent-elles garantir l'authenticité du patrimoine ? Il faut avoir une véritable plus-value culturelle dans les offres touristiques que nous offrons à nos visiteurs.

**Le quatrième prisme de lecture est la question de la solidarité**, de la coopération avec des villes des pays du Sud par exemple. C'est une question qui peut paraître un peu marginale par rapport à l'enjeu de cet atelier sur l'évolution des usages mais je voudrais quand même insister sur ce point-là. Nous avons beaucoup coopéré soit dans des coopérations de ville à ville soit en étant actif dans des réseaux à l'échelle internationale et c'est un travail de tous les jours qui mérite d'être poursuivi. Une coopération avec une ville d'un pays du Sud ne se décrète pas. Aujourd'hui nous n'avons plus à Lyon de coopération, il y a donc un enjeu à en développer de nouvelles.

## Pascale Simard

### Directrice de projets Innovation et réseau de compétences, Agence urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise

Le cadre de la Ville de Lyon, vous le connaissez bien, vous le vivez au quotidien mais comment prendre en considération la question de l'évolution des modes de vie ? Cette question du patrimoine mondial de l'humanité m'a inspiré deux axes de réflexion.

**Le premier axe est développé par un sociologue qui s'appelle Gilles Lipovetsky à travers l'esthétisation du monde.** G. Lipovetsky insiste sur la porosité grandissante entre l'univers de la production industrielle et celui de la culture. Aujourd'hui, les systèmes de production, de distribution et de consommation, sont imprégnés, remodelés par des objectifs de nature esthétique. Les industries de consommation, le design, l'architecture ... créent en masse des produits chargés de séduction, ils véhiculent des affects et de la sensibilité, voire de la sensorialité. C'est-à-dire que le moindre frigidaire aujourd'hui doit être designé... on entre dans le monde du design. Tout doit être esthétique, porteur d'une valeur de beau.

Avec l'esthétique il y a la promesse d'une « expérience » nouvelle. Les gens n'achètent plus pour se distinguer, ils veulent ressentir des choses, vivre des émotions. Ils veulent expérimenter eux-mêmes. Ils cherchent des opportunités, des dispositifs pour « faire plus de choses », « expérimenter », « éprouver » les choses – pas seulement décorer leur maison par exemple mais bricoler eux-mêmes.

Dans ce que j'ai dit il y a un peu en creux un mode de faire, la capacité de faire travailler ensemble les gens du tourisme, de la culture et du patrimoine, de l'urbanisme, des relations internationales, le tout en lien avec les habitants. Les conseils de quartier se mobilisent de plus en plus sur la question patrimoniale, c'est un mode de faire qui est aussi à développer. Cette capacité à savoir travailler ensemble est un élément du savoir-faire lyonnais et c'est un enjeu important pour les années à venir.

Ce qu'on vend de plus en plus aujourd'hui, c'est de l'émotion. Les publicités de voitures à la télévision par exemple montrent bien qu'on ne vend plus des moteurs, des voitures qui roulent, on ne vend même plus des voitures jolies ! Mais on vous vend du sensoriel, de l'expérientiel. Vous sentez le cuir du volant sous vos doigts, l'odeur dans vos narines, vous voyez les poils des bras se hérissier de plaisir !

Cette dimension esthétique et émotionnelle est devenue centrale dans la compétition que se livrent les marques... Et aussi les villes. Dans cette compétition, les métropoles par exemple ne vendent plus seulement des chiffres, des nuits d'hôtel, elles vantent et promettent de nouvelles expériences urbaines...

La plateforme Airbnb ne s'y est pas trompée. Depuis quelques mois, vous pouvez l'utiliser pour trouver - ou proposer - un logement, ou une « expérience » ! Pour le moment, à Lyon, ce sont des habitants qui proposent des balades urbaines à pied ou à vélo, des cours de cuisine, etc. Ceux qui achètent ces offres ne sont pas des étrangers mais plus souvent des Lyonnais. Ils utilisent la plateforme Airbnb pour découvrir, partager, rencontrer, dans des contextes conviviaux, sympathiques.

Ces découvertes actives et participatives sont l'occasion de rencontres entre les gens. Car parmi ces « expériences » qui procurent des sensations, des émotions, il y a bien sûr la rencontre de l'autre. La

Biennale de la danse en est un exemple : on ne va pas seulement voir un spectacle, on participe pour partager quelque chose avec d'autres.

La réflexion peut donc porter ici sur ce que le Patrimoine Lyonnais propose comme expériences spécifiques aux touristes ? Pas juste visiter, regarder, apprendre, mais quelle pourrait être – ou quelle est aujourd'hui - l'offre expérientielle spécifique du site ?

**Le deuxième axe qui me semble intéressant concerne la ville intelligente et les outils numériques.** Les technologies numériques et les acteurs qui les portent sont désormais parties prenantes du fonctionnement de nos villes. L'organisation des services, les moyens d'accès à ceux-ci, les systèmes d'information qui leur sont liés - qu'il s'agisse de l'électricité, des transports, des loisirs, etc.- tout cela passe désormais par ces technologies qui les accélèrent, les démultiplient.

Des sociologues observent la façon dont ces objets numériques viennent modifier notre rapport à la ville et aux services urbains. François Ménard identifie trois tendances qui correspondent à trois «promesses» d'optimisation des services et du fonctionnement urbain. Cela correspond à trois visions de ville idéale.

**Derrière chaque idéal-type, il y a un idéal de mode de vie :**

Le premier idéal correspond à l'idée d'une ville hyper organisée, hyper fonctionnelle, où tout est géré de façon centralisée. La puissance publique, en partenariat avec des acteurs privés, dispose de plateformes numériques qui permettent de gérer à distance et en temps réel tous les services (électricité, chauffage, location de véhicules, etc.). C'est une ville agréable, avec un mode de vie confortable. Tout est beau, tout est propre, tout fonctionne parfaitement. C'est la ville idéale de l'ingénieur.

Le deuxième idéal est celui de l'urbanaute hyper connecté : on peut soi-même grâce à son téléphone avoir accès à tout. De telles applications existent déjà comme Optimod. L'individu, grâce au numérique, dispose de plus en plus d'informations. Il peut faire ses propres choix, être plus autonome. Mais est-ce vraiment le souhait de tout le monde ?

Le troisième idéaltype est celui de la ville collaborative : l'idée que les outils numériques vont faciliter, favoriser le développement de projets collectifs entre des gens qui ne se connaissent pas. Par exemple, le financement participatif de certains projets, le partage et l'échange de particulier à particulier ou encore l'économie sociale et solidaire.

Ces trois idéaux cohabitent aujourd'hui. Ce sont des clés pour mieux comprendre ce que promettent ces nouvelles technologies et comment elles pourraient impacter – ou impactent déjà – ce patrimoine lyonnais mondial de l'humanité. Favorisent-elles l'innovation et les collaborations ? Si oui, alors qui collabore : les acteurs publics, économiques, les habitants – lesquels ?

Existe-t-il des applications pour entrer en réseau avec d'autres habitants, d'autres patrimoines ailleurs ? Des applications qui permettraient de demander un financement américain pour du patrimoine lyonnais par exemple ? ou pour des partages d'expériences entre le site lyonnais et des sites d'autres continents peut-être ?

# Contributions des participants

## Travail réalisé par les animatrices de « Développements et Humanisme »

Le site est par définition un "morceau" de ville vivante, cadre et sujet de toutes les activités d'une cité laborieuse et animée. On y habite, on y travaille, on le visite, on le fréquente... Quels nouveaux usages ont émergé ces 20 dernières années ? Comment les comprendre et les accompagner ?

### Temps 1 : le bilan et les enjeux

Ce bilan porte sur ce qui a été réalisé depuis 20 ans en termes de conciliation entre la ville historique et le cadre de vie contemporain, d'appropriation du patrimoine par les citoyens et de mise en tourisme.

#### LES POINTS FORTS DU BILAN

- **La dynamique apportée par l'inscription sur la liste UNESCO**: accès à une renommée mondiale, forte attractivité territoriale (modifie la réputation de la ville),
- **La qualité de la mise en valeur des sites et des bâtiments** (beaux projets de restauration, mise en lumière, piétonisation, effort de végétalisation),
- **L'expérience d'authenticité** offerte (effort sur la mixité des usages sauf rue Saint-Jean, funiculaires),
- **L'accessibilité des sites** et la variété des modes de déplacement: vélo, réseau TCL dont métro, parking et développement du transport fluvial,
- **L'appropriation du patrimoine par les habitants**: avec un véritable engagement des citoyens dans la mise en valeur (associations de protection, balades urbaines, greeters, animation des journées du patrimoine...) y compris de la part de jeunes (étudiants, sujets de recherche),
- **L'offre touristique élargie**, de qualité et en quantité (Lyon Citycard, calendrier festif basé sur le patrimoine et les grands événements culturels, balades urbaines...) et qui tend vers la personnalisation, comme le montre l'évolution du métier de guide (théâtralisation, capacité à improviser),
- **Les sites particulièrement bien mis en valeur**: aménagements des bords de Saône et Rhône et créations artistiques sur les Rives de Saône, l'Antiquaille, Parc Blandan, prison Saint-Paul, caserne Bissonnel (Carnot), Hôtel-Dieu, place des Jacobins, Manufacture des tabacs, garage Citroën, Basilique, Vieux Lyon, Ile Barbe.

#### LES POINTS DE PROGRESSION DU BILAN

- **Principalement la gestion de la «surconsommation touristique» ou «tourisme de masse»** dans le secteur sauvegardé alors que certains secteurs sont désert (Grolée par ex.): le problème de la **gestion des flux** (dans les rues étroites, les traboules qui sont de moins en moins conventionnées, liste pas mise à jour), le manque de **parking** pour autocars, les **nuisances** occasionnées (sonores, propreté), la **disparition des commerces de proximité** au profit de boutiques touristiques à Saint-Jean, la **qualité** de la **restauration** (produits servis dans les bouchons qui ne rendent pas hommage à la gastronomie lyonnaise), les impacts sur le foncier et la hausse des loyers. Ces différents facteurs tendent à provoquer le départ des habitants de ces quartiers et menacent l'authenticité du patrimoine,
- **Le manque d'information des habitants et des touristes** et en particulier la signalétique peu visible (et notamment pour les toilettes),
- Le regret exprimé quant à la **disparition de certains musées** (Hôtel-Dieu Anatomie, et Muséum d'histoire naturelle) et à la Fête des Lumières trop commerciale,
- **Le manque de végétation** pour des parcours ombragés, la place des Terreaux notamment est jugée trop minérale,
- **Les sites insuffisamment valorisés**: la zone tampon UNESCO, le musée des confluences (mal éclairé la nuit), la friche Berliet, la «sauvagerie du quai de Saône» (qui nuit à l'image du quartier).

## LES ENJEUX POUR L'AVENIR

- Répondre au défi du tourisme de masse et ses conséquences: comment le concilier avec la conservation des lieux et le maintien d'une vie agréable pour les habitants? (préoccupation largement partagée, abordée par 6 groupes dans les points faibles, et par 7 groupes dans les enjeux d'avenir). Plusieurs pistes sont évoquées :
  - Décongestionner les principaux lieux touristiques (Vieux Lyon) en étendant les visites au-delà du secteur sauvegardé et à la rive gauche du Rhône (travail sur l'image des quartiers, la signalétique, l'offre touristique) pour garantir un équilibre entre les différents secteurs de la ville,
  - Mieux gérer les flux (+ de places de parking d'autocar, de traboules ouvertes - renégocier les conventions),
  - Trouver un équilibre avec les habitants : responsabiliser les touristes (propreté, respect des habitants - surtout à la Croix-Rousse...), et permettre la rencontre touristes-habitants (aménagement des espaces publics, ouverture),
  - Veiller au coût de l'immobilier,
  - Développer des visites virtuelles de musées.
- Développer la mobilisation des citoyens et l'appropriation du patrimoine par toutes les catégories sociales d'habitants: par notamment la valorisation du patrimoine de quartier, la multiplication des indications sur les bâtiments,
- Développer un tourisme plus qualitatif, en quête d'authenticité, du patrimoine matériel et immatériel,
- Apporter des compléments en termes de transport (développer les navettes fluviales, problème des places d'autocar dans le Vieux Lyon) et enjeux environnementaux (place de la nature en ville),
- Apporter des compléments en matière d'équipements (lieux de commodités),
- Mettre en valeur des sites: la reconfiguration de la Part-Dieu, de la place Bellecour (manque de vie à part des activités éphémères).

## LES NOUVEAUX USAGES DES SITES

Les participants étaient invités à réfléchir à ces nouveaux usages (habiter ou non, tourisme «sensible» versus tourisme de masse, les possibilités offertes par le numérique, les déplacements) et à les confronter avec le besoin d'authenticité. Les participants ont identifié un peu plus de risques que d'opportunités (15 risques exprimés contre 10 opportunités), le numérique a en particulier donné lieu à débat.

### Les risques: en quoi ces usages peuvent-ils menacer le patrimoine ?

- AirBnB menace le modèle économique des hôteliers; son impact sur la hausse du foncier et du niveau des loyers tend à rejeter les ménages les plus modestes loin du centre ville,
- Le tourisme de masse, intensif sur quelques mois de l'année, risque de dégrader les bâtiments (tags...), l'environnement et nuire à la tranquillité des habitants (non respect: bruit, propreté, disparition des commerces de proximité...). «Que fait la Ville face à ces risques (carence en réglementations ?)»,
- La valorisation du patrimoine par le numérique contribue à concentrer le tourisme de masse en éloignant les visiteurs de l'office du tourisme et d'une offre touristique locale et de guides qualifiés. Comment mieux valoriser les signes patrimoniaux par les organes officiels type Onlylyon ?

### De quelles opportunités ces nouveaux usages sont-ils porteurs ?

- Le numérique est une opportunité :
  - Pour faire découvrir le patrimoine, à condition qu'il aille vers les habitants, se combine avec une présence physique et fasse partager les initiatives des habitants à travers une plateforme où chaque association serait identifiable,
  - Pour une plus grande autonomie du touriste: accès à l'information, traduction et langage adapté aux différents publics,
  - Pour croiser les usages, grâce à des applications qui permettent aujourd'hui de combiner sport et patrimoine (enforme@lyon), et jeu-nature (géocaching).
- Ces nouveaux usages rapportent en termes financiers (ventes, restauration,...) et en notoriété de la ville.
- Des guides représentent un gage de qualité et de respect (charte des guides indépendants).

## Temps 2 : les méthodes

Les nouveaux moyens d'action et les forces vives pour développer des initiatives visent à mieux concilier préservation du patrimoine et usages des sites (tourisme, habitat, circulation...) et tout en favorisant l'appropriation du patrimoine par les citoyens.

- **Sensibiliser davantage les Lyonnais à l'importance de leur patrimoine** (mieux communiquer, expliquer le site UNESCO) :
  - Les habitants en général : rôle à jouer par les Comités de quartier, CIL, conseils de quartier à impliquer dans la découverte et la protection du patrimoine,
  - Les jeunes, en renforçant les démarches de médiation auprès des scolaires (écoles, collèges, lycées) et associations partenaires (MJC, Centres sociaux etc.); ex. : écoliers participant à la mise en valeur du quartier,
  - Les nouveaux habitants du secteur UNESCO (remise d'un document ou installation d'une plaque pour éviter les conflits) : les informer sur la gestion de la relation avec touristes en cas de problème (tracts dans les boîtes aux lettres),
  - Un WE Journées du patrimoine de Lyon permettant aux associations de lancer une opération spéciale.
- **Mieux informer :**
  - Besoin d'un espace d'information sur le patrimoine accessible à chacun, un pôle de documentation,
  - Développement du numérique pour faciliter l'accès au patrimoine; un site internet qui centralise toute l'information sur l'événementiel / la programmation culturelle de Lyon,
  - Utilisation des panneaux signalétiques pour mieux diriger les gens vers lieux intéressants.
- **Mieux coordonner les acteurs :** besoin d'un espace de rencontre et de collaboration pour les professionnels du patrimoine en vue de définir une vision commune (espace physique/numérique ?).
- **Développer des outils d'appropriation du patrimoine :**
  - Balades urbaines, outil de réflexion et d'appropriation,
  - Reconversion de patrimoine, pour quels usages? Permettre l'appropriation de chacun, respecter l'identité des lieux.
- **Diversifier les lieux touristiques** pour diversifier l'offre et rendre la vie des habitants et l'expérience des touristes plus confortable :
  - Inciter à l'ouverture des 4 traboules de Saint-Jean: rétablir la tradition,
  - Diversifier les offres : tours à pieds, inciter les citoyens à oser des expériences pour investir l'espace chanter sous une voûte, s'allonger sur une pelouse, avec un médiateur (ex. l'aqua Momentum-Lyon city Treck et ateliers de la Danse),
  - Développer des rues piétonnes (points de vue divergents),
  - Mettre en valeur les particularités des quartiers, développer le tourisme hors des points centraux, au-delà du périmètre UNESCO, vers d'autres arrondissements,
  - Faire que le patrimoine passe par la parole des habitants, transmission des témoins vivants ;
  - Développer les « passeurs du patrimoine ».



© Muriel Chaulet, Ville de Lyon

## MÉTHODES : LES LEVIERS QUI FACILITENT LE FONCTIONNEMENT DES ACTIONS

- **Développer les compétences** du meneur et des collaborateurs du projet,
- **Encourager l'investissement** des porteurs de projet : assiduité des intervenants, besoin de formation des jeunes et de communication vers les touristes et les Lyonnais,
- **Être en capacité de lever des fonds,**
- **Favoriser la dimension participative du projet et organisation collective :**
  - Impliquer les habitants dans les initiatives,
  - Aller vers la reconnaissance des publics,
  - Inciter les artisans et commerçants à participer à cette démarche patrimoniale,
  - Impliquer les habitants et association par rapport à l'ouverture internationale,
  - Harmoniser les actions menées par les différents acteurs,
  - Créer une association ou un collectif,
- **Proposer une expérience** - être acteur :
  - Valoriser les expériences amateurs de préservateurs du patrimoine,
  - Rendre le public acteur,
  - Mettre du vivant dans le site (ex. danseurs qui mettent en valeur le lieu et son histoire) : relier moments commentés par le guide et moments dansés pour aider le public à digérer et expérimenter personnellement la visite ; Théâtralisation des sites, ouvrir l'imaginaire du public ; Faire danser les enfants dans l'espace (pour l'émotion qu'ils dégagent) ;
- **Rendre visible les projets déjà existants** (ex. balades urbaines) -> Balades urbaines NomadeLand -> travail pour renouveler l'image de certains quartiers ;
- **Communiquer** : affiches, tissu local, numérique.

*Ex. d'action : fresque avec école pour éviter les tags sous la trémie Birmingham -> nécessité de constituer un dossier APICQ / préparation d'un jardin collectif à l'entrée du tunnel de la Croix rousse / visite des arêtes de poisson / «faire murmurer les statues».*

## POINTS DE VIGILANCE À ANTICIPER

- Assurer la pérennité de la transmission des biens et des savoirs,
- Élargir le public (notamment les jeunes, via un jeu autour du patrimoine pour les 10-18 ans),
- Être vigilant aux impacts sociaux : ne pas favoriser les frontières entre les habitants d'un même quartier : clivages sociaux, générationnels,
- Avoir une cohérence avec les différents projets : qu'est-ce que l'on raconte ? (ex. Moncey),
- Soigner les aspects organisationnels pour éviter les nuisances qu'on pourrait occasionner (sonore, papiers...) par la sur fréquentation du lieu : la jauge et le déplacement et le placement des groupes, Déplacement du public jusqu'au site -> proposer bus pour éviter voitures, respect de rythme de vie différent,
- Être vigilant aux aspects juridiques,
- Se faire connaître, être visible, et archiver les données.

## MESSAGES CLÉS SUR LES MÉTHODES À DÉPLOYER À L'AVENIR

- Langues - communication - respect du patrimoine et de l'identité - déontologie - humain - équilibre entre «vendre» et «vivre»,
- Touristes, habitants, partageons la ville,
- Le patrimoine, c'est l'avenir (de tous),
- Dans chaque quartier, un patrimoine unique,
- Le patrimoine humain, le plus précieux pour transmettre la vie au patrimoine physique,
- Authenticité vivant respect,
- Harmonie et articulation entre l'ancien et le projet (contre ex: «rénovation de l'hôtel-dieu: la rue bellecordière est un désastre»),
- Lyon en réseau,
- Maillage des actions, mise en réseau des acteurs,
- Structuration de l'information,
- Concertation, participation des habitants/associations, explicitation des projets,
- Solidarité / cohabitation - ouverture - citoyenneté - échange.



---

# Les 20 ans à venir

Ce qu'il faut retenir,  
ce qui reste à inventer,  
restitution de la journée

---



# Synthèse de la journée

## Travail réalisé par les animatrices de « Développements et Humanisme »

20 ans est un âge où tout est possible mais on s'interroge sur le chemin à prendre. C'est bien ce dont il a été question aujourd'hui : comment faire vivre le patrimoine, l'inscrire dans la durée ? On a noté que l'âge de raison n'était pas pour aujourd'hui, on souhaitait continuer sur cette voie de l'enthousiasme introduite ce matin par des témoignages très vibrants. Vous souhaitiez tous ensemble continuer à rêver l'avenir du patrimoine dans les 20 ans à venir.

Le bilan des 20 années écoulées depuis l'inscription du site lyonnais au patrimoine mondial de l'UNESCO est largement reconnu, avec des avancées décisives dans la préservation et la valorisation du patrimoine. Ces réussites sont porteuses d'impacts très puissants, notamment par une nouvelle attractivité et elles invitent les différents acteurs à envisager de nouveaux axes de progression.

La démarche fut doublement novatrice : elle portait pour la première fois sur un ensemble urbain ; et elle a été initiée et en partie portée par des habitants réunis en association, source d'une motivation décuplée et d'un enthousiasme exceptionnel, fort bien restitué dans la table ronde sur l'aventure de l'inscription.

Non seulement la démarche d'inscription a consacré les efforts entrepris pour la sauvegarde des biens

et leur mise en valeur mais elle a aussi incité à renforcer la gestion du patrimoine dans ses différentes dimensions. Le bilan reconnaît ainsi l'amélioration de la connaissance du patrimoine (musée Gadagne, centre d'interprétation) et sa reconnaissance, la qualité de la restauration, de la mise en valeur des sites et de la mise en lumière des bâtiments, la transmission des savoir-faire, la prise en compte de différents types de patrimoine, l'appropriation du patrimoine par le public (notamment grâce à des solutions de mobilité qui rendent les sites accessibles et par l'élargissement de l'offre touristique et de médiation). Il en résulte, pour de nombreux acteurs, le souhait d'aller encore plus loin aujourd'hui : étendre largement l'action au-delà du périmètre UNESCO et mieux prendre en compte tous les types de patrimoine (industriel notamment mais



Vue depuis la colline de Fourvière © Muriel Chaulet, Ville de Lyon

aussi santé, savoir-faire et métiers, culture/traditions et témoignages d'habitants) en développant encore la sensibilisation du public le plus large, et notamment des plus jeunes.

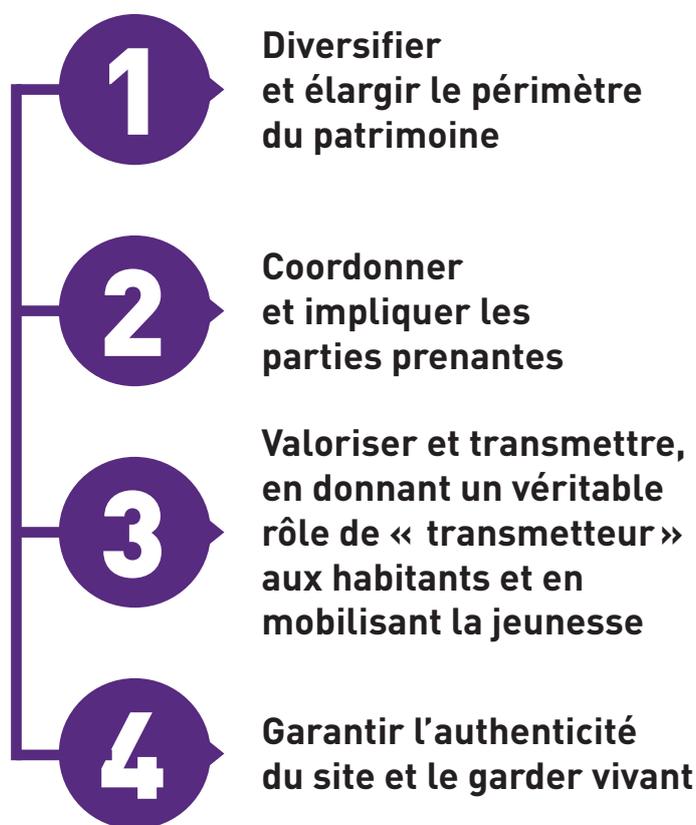
Une réussite majeure pour la poursuite de la préservation et de la valorisation d'un patrimoine vivant est l'inscription de cet enjeu dans la conduite du projet urbain. Les documents de planification intègrent de plus en plus les enjeux des secteurs patrimoniaux et les outils spécifiques de gestion du secteur Unesco et contribuent à garantir la transmission d'un patrimoine vivant à l'avenir.

Plus globalement, les effets de l'inscription du site sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO ont été considérables en termes de prise de conscience des habitants (« on avait une belle ville et on ne le savait pas ! » Denis Trouxe), en termes de changement de l'image de la ville (« le changement de vision d'une ville jugée un peu triste par les Lyonnais eux-mêmes » Charlotte Vergély), de rayonnement national et international, et

par la montée en puissance du tourisme (soutenue par l'élargissement de l'offre d'hébergement et de visites). Rançon du succès, la « surconsommation » du site UNESCO impose des actions volontaristes (gestion des flux, entretien, uniformisation des commerces, départ des habitants...) pour préserver son authenticité et son caractère vivant.

En termes de mobilisation collective, le bilan souligne la forte dynamique des acteurs impliqués -institutions, musées, acteurs associatifs- et l'intérêt des coopérations entre experts et amateurs. Celle-ci pourrait être facilitée et renforcée avec des outils d'échanges adaptés (numériques notamment). L'accroissement de ces coopérations pose aussi la question de la place des habitants dans les choix opérés et dans les opérations de préservation/reconversion.

**Les constats partagés et les problématiques soulevées pendant la journée conduite à identifier quelques enjeux importants à travailler à l'avenir pour poursuivre l'engagement entrepris et qui interrogent des choix, des modalités et des outils de gestion. En effet, dans l'idée que l'inscription du site n'est pas un prix mais une obligation, les premiers succès engrangés obligent à faire plus et mieux encore à l'avenir sur 4 enjeux en particulier.**



# Conclusion

## Jean-Dominique Durand adjoint au Maire de Lyon, délégué au patrimoine, à la mémoire, aux anciens combattants et aux cultes

Je tiens à remercier vivement la compagnie M.A pour leur travail de synthèse et de restitution de nos travaux et les animatrices de l'association Développements et Humanisme qui nous ont apporté leurs réflexions.

Je tiens à vous remercier tous, l'ensemble des participants aux ateliers, élus, professionnels, associations, conseils de quartier, pour le travail et les restitutions qui ont été faites tout au long de l'après-midi. Maintenant il va falloir que l'on reprenne un peu tout cela pour améliorer encore et toujours notre fonctionnement.

Avant de remettre le prix Citoyens du Patrimoine 2018 je voudrais présenter les temps forts des festivités du 20e anniversaire. Nous avons de nombreux partenaires qui nous ont proposé des événements et nous avons souhaité que l'esprit général de ces événements soit en direction d'un public large de manière à associer les Lyonnais et pour qu'ils découvrent ou éventuellement redécouvrent leur patrimoine, qu'ils se l'approprient véritablement et en deviennent les ambassadeurs. Pas seulement pour le secteur défini par l'UNESCO mais pour l'ensemble de la ville et plus largement pour notre métropole.

Nous avons fait le choix de ne pas organiser, contrairement à ce qu'il a été fait il y a 5 ans pour le quinzième anniversaire, un colloque savant sur la thématique qui avait été bien fait. La programmation a pour but d'associer le plus possible nos concitoyens.

Nous avons voulu mettre l'accent sur la photo grâce à des randonnées photographiques sur le périmètre UNESCO avec la collaboration de l'association Nomade Land. Les plus belles photos faites par des citoyens seront sélectionnées et exposées à l'automne 2018 dans l'espace public. Nous aurons également une exposition de photographies sur les panneaux Decaux par les élèves de l'école de Condé. Ce sont des exemples de

différents projets participatifs sur l'image que nous souhaitons donner de notre ville.

Il s'agira également d'expositions avec notamment le festival Lyon BD du 8 au 10 juin qui va proposer en lien avec Gadagne des BD sur les différentes personnalités qui ont contribué à l'identité du secteur UNESCO. Nous aurons un complément, le 5 ou 6 décembre, avec un numéro spécial des «Rues de Lyon» consacré à l'histoire de l'inscription du site.

Nous aurons une exposition organisée par la RVL au musée Gadagne de la mi-juillet à la mi-décembre sur les particularités de l'inscription du site historique, les restaurations intervenues au cours des 20 dernières années. Nous aurons aux Archives municipales une exposition sur l'histoire du Clos Saint-Benoit également.

Du sport aussi, le lien entre patrimoine et sport sera développé notamment avec l'adjoint au sport et aux grands événements, Yann Cucherat, et nous proposerons des parcours sur le périmètre UNESCO avec l'application enform@Lyon à partir du mois de mai.

Il y a également la réception de monuments importants de notre patrimoine, l'ouverture du Grand Hôtel-Dieu à partir du 27 avril prochain et toute une série de festivités jusqu'en juin. Il y aura également en octobre la restitution de la galerie Philibert Delorme dont la restauration est en train d'être terminée.

Au mois de juin, il y aura les Journées Nationales de l'Archéologie au musée des Confluences.

Nous espérons souligner que l'idée de l'inscription n'est pas venue de l'État comme la plupart du temps, ni des autorités de la ville mais qu'elle est venue de la base, de l'association RVL notamment avec la figure de Régis Neyret notamment.

Pour terminer, je voudrais rendre hommage à une personne présente parmi nous et qui a joué un rôle majeur dans la gestion du patrimoine lyonnais depuis de nombreuses années: je voudrais saluer mon ami Bruno Delas. Vous savez que l'évolution de la vie étant ce qu'elle est, il va prendre sa retraite cette année mais je suis sûr que ce ne sont pas ses derniers Rendez-Vous du Patrimoine. Au nom de nous tous, un très grand merci.

J'ai évoqué les prochains Rendez-vous du patrimoine, je souhaiterais qu'on réfléchisse au patrimoine naturel, nous avons à Lyon des parcs, des cours d'eau, des roses... Le patrimoine naturel mériterait bien des Rendez-vous!

—  
Prix  
Citoyens  
du patrimoine  
2018  
—



# Prix Citoyens du patrimoine 2018

**Maud Félix-Faure**

**Chargée de mission de Jean-Dominique Durand**

Le prix Citoyens du Patrimoine a été lancé en 2016 par la Ville De Lyon, il a pour vocation de récompenser les citoyennes et citoyens qui, par leurs initiatives individuelles ou collectives, œuvrent à la défense et à la valorisation des trésors de l'histoire de Lyon.

Ces passionnés sont pléthore à Lyon et leur engagement touche tous les types de patrimoine dans des registres très divers : restauration d'un monument, site internet, carte interactive, beau livre, visite guidée. Ces actions de restauration, de médiation, de transmission, d'étude ou d'édition sont portées par des acteurs tout aussi divers : associations, conseils de quartier, éditeurs, entreprises, artisans, particuliers.

Pour cette deuxième édition, 20 dossiers ont été réceptionnés par la Ville entre fin novembre et fin décembre 2017 parmi lesquels 4 projets n'ont malheureusement pas pu être jugés recevables au regard du règlement du prix. Pour déclarer les projets éligibles et élire le lauréat, le jury était composé d'experts du patrimoine et du tourisme. Il s'est réuni le 7 mars sous la présidence de Jean-Dominique Durand.

## ÉTAIENT PRÉSENTS

- Didier Repellin, Architecte en Chef des Monuments Historiques,
- Jean-Michel Daclin, Président d'Only Lyon Tourisme et Congrès,
- Odette Balandraud, membre de l'association GRENAT (association professionnelle guides-conférenciers Auvergne Rhône-Alpes), agrégée d'histoire, formatrice et chargée d'études sur les patrimoines,
- Christophe Margueron, Architecte des Bâtiments de France, représentant la Direction Régionale des Affaires Culturelles,
- Bruno Delas, Directeur du service Gestion et développement des patrimoines, Direction des affaires culturelles Ville de Lyon.

Le jury a été attentif à l'originalité des projets, leur fondement scientifique, la sensibilisation du public, l'intérêt collectif mais aussi à l'innovation dans les pratiques de restauration, de conservation ou de mise en valeur, à la dimension participative, citoyenne et partenariale. Vous avez pu observer tous les projets candidats dans l'atrium dont voici les résultats.



Les lauréats autour de Jean-Dominique Durand et de Catherine Panassier © Muriel Chauvet, Ville de Lyon

**GRAND PRIX DU JURY - 3 000 €**

La restauration de la crypte des mosaïques du site de l'ancien hôpital de l'Antiquaille porté par l'ECCLY



**COUP DE CŒUR DU JURY - 1 000 €**

« Montluc : 1943-1944 : 24 paroles d'internés par la Gestapo », documentaire réalisé par l'Association des Rescapés de Montluc



**COUP DE CŒUR DU JURY - 1 000 €**

« Le Murmure des Statues », par l'association Space Opéra



---

# Le glossaire des Rendez-Vous du patrimoine

---



# Glossaire édition 2018

## UNESCO

L'organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, créée en 1945 par une quarantaine d'États dont les objectifs sont : «contribuer à l'édification de la paix, à l'élimination de la pauvreté, au développement durable et au dialogue interculturel par l'éducation, les sciences, la culture, la communication et l'information».

La Conférence générale qui comprend des représentants de tous les États membres est l'organe décisionnel principal de l'UNESCO. Elle se réunit tous les deux ans pour déterminer les stratégies et les grandes orientations du travail de l'Organisation.

Le Conseil exécutif est composé de 58 États membres et est responsable de l'exécution du programme adopté par la Conférence générale.

Le Secrétariat comprend la Directrice générale et l'ensemble du personnel. Il formule des propositions pour que la Conférence générale et le Conseil Exécutif prennent les mesures appropriées et prépare le projet de programme et de budget. Le budget pour l'exercice biennal est financé par les États membres, qui versent des contributions fixées à l'avance.

## CENTRE DU PATRIMOINE MONDIAL

Créé en 1992, il coordonne au sein de l'UNESCO les activités relatives au Patrimoine mondial. Il organise les sessions annuelles du Comité du Patrimoine mondial et de son Bureau, conseille les États parties sur la préparation des propositions d'inscription, organise des séminaires et des ateliers techniques, tient à jour la Liste du Patrimoine mondial.

## COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Le Comité du patrimoine mondial est un des comités de l'UNESCO. Il se réunit tous les ans. Il instruit les demandes des États pour l'inscription des sites sur la Liste du Patrimoine mondial. Sa décision est souveraine.

## PÉRIMÈTRE D'UN BIEN INSCRIT SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

La zone principale correspond au site inscrit sur la liste du Patrimoine mondial par l'UNESCO.

## ZONE TAMPON

La zone tampon se trouve en marge du périmètre du site inscrit et contribue à fournir un degré supplémentaire de préservation à un bien du patrimoine mondial.

### LE SITE HISTORIQUE DE LYON ET SA ZONE TAMPON

La décision de l'UNESCO prend en compte 427 hectares, qui représentent environ 10% de la superficie de la ville et 1 % du territoire métropolitain. Une «zone-tampon» de 323 hectares a également été définie. Les limites du site historique reconnu par l'UNESCO correspondent à l'hypercentre de Lyon, soit l'emprise de la ville au sein de ses remparts, telle que, grosso modo, elle se présentait jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle :

- Du boulevard de la Croix-Rousse au nord à la rue des Remparts-d'Ainay au sud,
- De la ligne défensive à l'ouest au cours du Rhône à l'est.

#### Le site historique comprend :

- **La colline de Fourvière** (quartiers de Montauban / Pierre-Scize, Fourvière, Saint-Just et Saint-Irénée),
- **Le Vieux-Lyon** (Saint-Paul, Saint-Jean et Saint-Georges),
- **Le Nord de la Presqu'île** (Terreaux, Cordeliers, Jacobins, Bellecour et Ainay),
- **Les Pentes de la Croix-Rousse**, y compris l'ancienne ligne de fortifications aujourd'hui matérialisée, sur le plateau, par le boulevard de la Croix-Rousse et les places créées sur les anciens bastions (places de la Croix-Rousse, des Tapis, Tabareau, etc.).

La **zone-tampon** franchit le fleuve et inclut notamment, du départ de l'avenue du Maréchal-Foch au nord jusqu'à l'avenue Marcellin-Berthelot au sud, la rive gauche du Rhône.

## LOI RELATIVE À LA LIBERTÉ DE LA CRÉATION, DE L'ARCHITECTURE ET AU PATRIMOINE (LCAP)

Promulguée le 7 juillet 2016, elle consacre notamment la liberté de création et met en place les sites patrimoniaux remarquables.

### SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES (SPR)

« Les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public ». Ils remplacent les secteurs sauvegardés, zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP), aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).

### COMMISSION LOCALE DU PATRIMOINE

Dès lors qu'un site est classé en SPR, une commission locale du site patrimonial remarquable est instituée. Elle est présidée par le représentant de la collectivité compétente en matière de document d'urbanisme. Y siègent notamment des services des collectivités concernées et des associations compétentes en matière du patrimoine. On retrouve également une commission locale pour les secteurs sauvegardés.

### ICOMOS

Le Conseil International des Monuments et des Sites agit comme conseil scientifique du Comité du Patrimoine mondial pour l'inscription des monuments et sites culturels sur la liste du Patrimoine mondial. Il est constitué d'experts en architecture, histoire, histoire de l'art, géographie, anthropologie, urbanisme...

### VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE (VUE)

Pour espérer figurer sur la Liste des biens Patrimoine mondial, les sites doivent posséder au moins l'un des dix critères définis par l'UNESCO qui prouvera leur caractère exceptionnel et unique. Lors de l'inscription d'un bien sur la Liste du Patrimoine mondial, le Comité adopte une déclaration de valeur universelle exceptionnelle qui constituera la référence principale dans le futur pour la protection et gestion efficace du bien.

### LA DÉCLARATION DE VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE DU SITE HISTORIQUE DE LYON

Elle proclame trois caractéristiques majeures :

- **La confluence** : à partir d'un site géographique et géomorphologique bien particulier (le confluent d'un fleuve et d'une rivière, et trois collines), la ville s'est imposée au croisement des voies de circulation, véritable carrefour entre les influences du Nord et du Sud de l'Europe,

- **La cohérence du modèle urbain** : Lyon présente, à travers une construction urbaine de plus de deux mille ans, un développement de son urbanisme unique ; au lieu de se reconstruire sur elle-même, la ville s'est déplacée progressivement vers l'est, conservant ainsi toutes les formes urbaines des différentes époques les unes à côté des autres. De plus, le mode d'urbanisation et les styles architecturaux se sont développés et enrichis au cours des siècles, en évoluant sans rupture,

- **Et l'urbanité** : avec ce développement urbain hors du commun, la ville a toujours été caractérisée par une forte occupation humaine encore marquée aujourd'hui. La ville est imprégnée typologiquement et architecturalement par ses usages (commerce, artisanat, industrie, enseignement, cultes...) et l'expression de pouvoirs (civil, religieux, hospitalier, marchand, bourgeois, canut, industriel...).

### PLAN DE GESTION

La Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel définit que « chaque bien proposé pour inscription devra avoir un plan de gestion adapté ou tout autre système de gestion documenté qui devra spécifier la manière dont la valeur universelle exceptionnelle du bien devrait être conservée, de préférence par des moyens participatifs. Le but d'un système de gestion est d'assurer la protection efficace du bien proposé ». Les plans de gestion, pour les sites inscrits au patrimoine mondial récemment, sont obligatoires et intégrés dans la candidature ; pour les biens antérieurs à 2007 ils le deviennent progressivement.

### LE PLAN DE GESTION DU SITE HISTORIQUE DE LYON

Il a été validé en décembre 2013. Il couvre la période 2014-2019. Il vient conforter la gestion du site historique en s'appuyant sur les modes de gestion existant et en définissant les priorités à mettre en œuvre. Il est composé de 6 orientations stratégiques qui se déclinent en 16 actions :

- **Orientation n°1**: projet urbain et prise en compte de la valeur universelle exceptionnelle du patrimoine,
- **Orientation n° 2**: approche scientifique de l'authenticité du site et production des connaissances,
- **Orientation n° 3**: conservation préventive et restauration du patrimoine,
- **Orientation n° 4**: sensibilisation aux valeurs du patrimoine et au projet culturel,
- **Orientation n° 5**: tourisme et valeur universelle du patrimoine,
- **Orientation n° 6**: Partage national et international des valeurs du patrimoine mondial.

### PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Ce document fixe les normes de planification de l'urbanisme pour une commune ou un groupement de communes. Quand il intègre la politique de l'habitat (PLH), il devient PLU-H. A Lyon, la métropole est en charge de son élaboration en étroite concertation avec les maires des communes du périmètre, et en collaboration avec les habitants, consultés au cours de réunions publiques. L'actuel PLU date de 2005 et est rentré en révision depuis 2012, il devrait être approuvé en 2018.

### PLAN DE COMPOSITION

En urbanisme, ce plan permet de comprendre la répartition du projet: l'articulation entre espaces publics et privés, les circulations (piétonnes, cyclistes et automobiles) et leur intégration dans les espaces...

### DOCUMENTS DE PLANIFICATION

La planification territoriale traduit sous forme de textes réglementaires un projet de territoire, dont elle fixe les grandes orientations en matière d'aménagement et d'urbanisme. (Schéma de Cohérence Territoriale, PLU, Plan de Déplacement Urbain).

### ÉLÉMENTS BÂTIS REMARQUABLES OU ÉLÉMENTS BÂTIS À PRÉSERVER

Moyen mis à la disposition des communes au sein du PLU pour protéger des éléments bâtis qui ne font pas partie d'un plan de protection élargie (Monuments Historiques, secteur sauvegardé ou AVAP...).

### INTERCOMMUNALITÉ

Regroupement de communes au sein d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

### CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

Instances de démocratie participative constituées de citoyens bénévoles mis en place dans les EPCI de plus de 20 000 habitants.

### DROITS CULTURELS

Ils visent à garantir à chacun la liberté de vivre son identité culturelle, comprise comme « l'ensemble des références culturelles par lesquelles une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité ». Ils ont été définis dans la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels en 2007, texte issu d'un collectif indépendant (le Groupe de Fribourg) coordonné par Patrice Meyer-Bisch (Coordonnateur de l'institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme et de la Chaire UNESCO pour les droits de l'homme et la démocratie de l'Université de Fribourg et fondateur de l'Observatoire de la diversité et des droits culturels (organisme non gouvernemental)).

### LABEL ARCHITECTURE CONTEMPORAINE REMARQUABLE

Anciennement label « patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle », il est attribué aux ensembles architecturaux qui ne sont pas classés ou inscrits au titre des Monuments historiques, parmi les réalisations de moins de cent ans d'âge, dont la conception présente un intérêt architectural ou technique suffisant. Ce n'est pas une protection mais bien une labellisation dont l'objectif est la sensibilisation du public.

Ce label est attribué par décision du préfet de région après avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture.

### **SERVICE RÉGIONAL DE L'INVENTAIRE (SRI)**

Créé en 1964 à l'initiative d'André Malraux et d'André Chastel, l'inventaire général des monuments et des richesses de la France a pour objectif de recenser, étudier et faire connaître les éléments du patrimoine qui présentent un intérêt culturel, historique ou scientifique. Il est depuis 2005 mis en œuvre par les régions.

Ses études thématiques et topographiques couvrent tous les objets du champ patrimonial: patrimoine urbain et rural, civil, religieux et industriel, architectural et mobilier.

Sa méthode de travail associe enquêtes sur le terrain (observations, relevés, campagnes de photographies), études des sources et recherches bibliographiques, l'ensemble étant restitué dans des bases de données normalisées. Chercheurs, photographes, cartographes, informaticiens et documentalistes participent à la connaissance et à la valorisation du patrimoine.

### **CONVENTION COUR-TRABOULE**

Adoptée en juillet 1990, elle est tripartite (entre la Ville de Lyon, la métropole et les propriétaires) et permet aux cours et traboules d'être visitées par les Lyonnais et les touristes tout en garantissant aux propriétaires et aux locataires propreté et tranquillité. La Ville s'engage à financer une partie des travaux de réaménagement de la cour ou traboule. La Ville et la métropole acceptent de participer à leur entretien. De leur côté, les habitants s'engagent à les laisser ouvertes et accessibles au public selon des horaires définis.

### **TRAVERSE**

Élément horizontal d'un cadre de menuiserie d'une fenêtre.

### **MENEAU**

Élément vertical qui divise une porte ou une fenêtre.

# Glossaire édition 2017

---

## ARCHITECTE DU PATRIMOINE

Diplômés de l'École de Chaillot, les Architectes du Patrimoine sont des architectes spécialisés dans la restauration, la réhabilitation et l'aménagement de sites patrimoniaux, notamment des bâtiments protégés au titre des Monuments Historiques. La plupart exercent la maîtrise d'œuvre à titre libéral ou en société d'architecture au service de maîtres d'ouvrages publics et privés. C'est à eux que l'on doit faire appel si l'on a un projet de restauration ou de réhabilitation portant sur un bâtiment protégé au titre des Monuments Historiques.

## ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE (ABF)

Ils ont suivi la même formation que les Architectes du Patrimoine, puis passé un concours de la fonction publique d'État. Ils travaillent au sein des UDAP (Unités Départementales de l'Architecte et du Patrimoine) qui sont des services déconcentrés de l'État (Ministère de la Culture). Ce sont eux qui instruisent les projets architecturaux dans les abords des Monuments Historiques (périmètre de 500m) et à l'intérieur des secteurs sauvegardés, des sites inscrits ou classés et des ZPPAUP-AVAP.

## CITY BREAK

En « jargon touristique », il s'agit d'un court séjour dans une grande ville, éventuellement sur le chemin d'autres vacances.

## SECTEUR SAUVEGARDÉ

Protection introduite par la loi Malraux de 1962 pour la sauvegarde des centres urbains historiques et plus largement d'ensembles urbains d'intérêt patrimonial majeur. Le secteur sauvegardé est régi par un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) défini par l'État qui remplace le plan local d'urbanisme (PLU) et qui peut porter aussi bien sur les extérieurs que les intérieurs des bâtiments. Dans les secteurs sauvegardés, tous les projets de restauration ou de modification sont soumis à l'avis conforme de l'ABF. À Lyon, le quartier du Vieux Lyon.

## SITE UNESCO

Site inscrit sur la liste du patrimoine mondial par l'UNESCO pour sa Valeur Universelle Exceptionnelle (V.U.E.) pour l'héritage commun de l'humanité. Ce n'est pas un document d'urbanisme mais un site UNESCO s'assortit d'un plan de gestion. À Lyon, le site historique et sa zone tampon.

## SITES CLASSÉS

La loi de 1930 permet la protection des « monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque ». Dans un site classé, toute modification de l'état ou l'aspect du site est soumise à autorisation spéciale délivrée, en fonction de la nature des travaux, soit par le ministre chargé des sites après avis de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites voire de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages, soit par le préfet du département, avec l'avis de l'ABF. À Lyon, la place Bellecour et l'Île-Barbe.

## TIERS-LIEU

Espace où des personnes peuvent se réunir et échanger de façon informelle.

Un tiers-lieu offre un lieu neutre pour permettre la rencontre de personnes à compétences variées qui n'ont pas forcément vocation à se croiser. Les ressources mises à disposition permettent aux usagers de concevoir et/ou fabriquer des biens et des services seuls ou en équipe.

## ZPPAUP-AVAP

Créées par les lois de 1983 et 1993, les Zones de Protection du Patrimoine Urbain et Paysager ont été remplacées par les Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine. Co-définies entre les communes et l'État, les AVAP ne sont pas des documents d'urbanisme, mais constituent un ensemble de prescriptions à l'origine de servitudes d'utilité publique. À Lyon, la ZPPAUP des Pentins de la Croix-Rousse, bientôt AVAP.



# Les Rendez-Vous du Patrimoine

---

COMPTE RENDU  
DU JEUDI 22 MARS 2018

